

FISCALITÉ PRESSION SUR LES GRANDES FORTUNES

PAGE 6



Abaissement du seuil d'assujettissement, révision du barème progressif et renforcement des pénalités déclaratives : le gouvernement entend élargir l'assiette fiscale et améliorer le rendement de l'impôt sur la fortune, dans le cadre du projet de loi des finances 2027.

Journée nationale de la diplomatie algérienne

L'Algérie défend un ordre international plus juste

PAGE 3



Projets ferroviaires, santé, climat L'agenda du gouvernement

PAGE 4



Élections locales
du 28 novembre

L'heure de vérité pour les candidats

PAGE 2



Du Napec à l'Africa
Energy Week

ALNAFT CIBLE LES MAJORS INTERNATIONALES

PAGE 7

Dernier rapport de l'OMC La mondialisation change de maîtres

PAGE 6



Finale CAN 2025

Le TAS joue aux prolongations

PAGE 12



ÉLECTIONS LOCALES DU 28 NOVEMBRE L'heure de vérité pour les candidats

Après l'expiration des délais de dépôt des listes, l'autorité électorale doit vérifier leur conformité aux conditions légales avant de statuer sur leur validation.

Les délais légaux de dépôt des déclarations collectives de candidature aux élections des assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW) ont expiré jeudi à minuit. L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) entame, désormais, l'examen des dossiers avant l'ouverture de la campagne électorale.

Cette échéance concernait également le dépôt des formulaires de signatures individuelles des listes candidates, accompagnés d'un support informatique contenant les données des signataires, auprès du président de la commission communale de révision des listes électorales.

Dans ce cadre, l'Anie avait rappelé aux partis politiques la nécessité de joindre aux dossiers de candidature un document attestant l'investiture des listes par les formations concernées. Ce document doit être délivré par le premier responsable du parti au représentant de la liste candidate ou au responsable local habilité à mandater ce dernier pour déposer le dossier.

UNE NUMÉROTATION SPÉCIFIQUE POUR LES LISTES CANDIDATES

L'Anie a également précisé les modalités d'attribution des numéros d'identification des listes. Les partis politiques et les alliances se verront attribuer des numéros compris entre 1 et 100, selon un ordre croissant établi en fonction du nombre de listes déposées à l'échelle nationale.



Les listes indépendantes recevront des numéros à partir de 101 pour les élections des APC et de 201 pour celles des APW. Leur numérotation sera établie par circonscription électorale, selon l'ordre chronologique de dépôt des candidatures. Ces numéros figureront sur les bulletins de vote ainsi que dans les espaces réservés à l'affichage des listes candidates. L'Anie doit, désormais, vérifier la conformité des candidatures aux conditions prévues par la législation en vigueur et statuer sur leur acceptation ou leur rejet. Les candidats dont les dossiers sont rejetés pourront introduire un recours auprès des juridictions compétentes.

La campagne électorale s'ouvrira trois

semaines avant le scrutin et prendra fin trois jours avant la date du vote, conformément aux dispositions légales.

DES CRITÈRES PRÉCIS POUR LA COMPOSITION DES LISTES

Les membres des assemblées populaires communales et de wilaya sont élus pour un mandat de cinq ans, au scrutin proportionnel de liste ouverte, avec vote préférentiel sans panachage.

Les listes de candidature doivent comporter un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir : sept candidats supplémentaires dans les circonscriptions comptant un nombre impair de sièges et six dans celles disposant d'un nombre

pair. La réglementation prévoit également une représentation féminine d'un tiers des candidats, sous réserve des exceptions prévues par la loi pour les communes de moins de 20 000 habitants. Au moins la moitié des candidats doivent être âgés de 40 ans au maximum à la date du scrutin. Par ailleurs, un tiers au moins des candidats de chaque liste doit justifier d'un niveau d'études universitaires.

LE NOUVEAU DÉCOUPAGE TERRITORIAL EN TOILE DE FOND

Le scrutin se déroulera dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale du pays. La délimitation des circonscriptions électorales et la répartition des sièges constituent, à cet égard, des enjeux importants. Le nombre de sièges au sein des APC et des APW varie en fonction de la population, sur la base des résultats du dernier Recensement général de la population et de l'habitat. Enfin, les élections locales seront organisées dans le cadre des dispositions transitoires prévues par la loi électorale. Celles-ci dispensent les listes présentées par un ou plusieurs partis politiques dans les wilayas nouvellement créées de l'obligation de recueillir des signatures, sous réserve qu'elles remplissent l'une des conditions légales relatives aux résultats électoraux du parti ou à sa représentation dans la wilaya d'origine lors des dernières élections.

I. Kherrmane

SOMMET INTERNATIONAL DE LA JUSTICE À ISTANBUL Boudjemaa renforce les contacts

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a participé, les 8 et 9 octobre, à Istanbul, au Sommet international de la justice, placé sous le thème «L'avenir de la justice : une responsabilité partagée envers l'humanité». En marge de cette rencontre, il s'est entretenu avec ses homologues syrien, Mazhar al-Wais, et turc, Akin Gürlek, sur l'état de la coopération juridique et judiciaire avec les deux pays et les perspectives de son renforcement.

Le sommet a réuni des responsables judiciaires, des représentants d'organisations internationales ainsi que plus de 600 experts et chercheurs de 70 pays. Les débats ont porté notamment sur la justice internationale, les droits de l'homme, l'arbitrage, les mutations technologiques et les questions migratoires. Lotfi Boudjemaa a également été salué par le président turc, Recep Tayyip Erdoğan, aux côtés des autres ministres de la Justice présents.

COOPÉRATION ALGÉRO-JORDANIENNE

L'APN mise sur la dynamisation des échanges

La présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Khelida Boufedach, a reçu, jeudi, au siège de l'institution, l'ambassadeur du Royaume hachémite de Jordanie en Algérie, Ahed Ali Soueidat, pour examiner les perspectives de renforcement

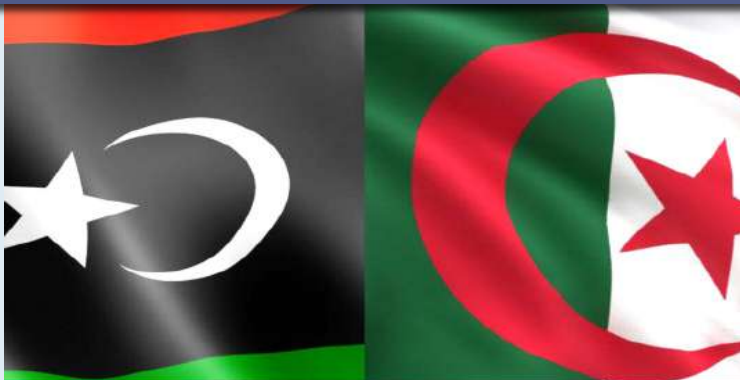
des relations bilatérales, notamment dans le domaine parlementaire. Selon un communiqué de l'APN, cette rencontre a permis aux deux parties de passer en revue l'état des relations entre l'Algérie et la Jordanie et d'évoquer les moyens de leur donner une nouvelle impulsion. Les discussions ont notamment porté sur la dynamisation des groupes d'amitié parlementaire, avec l'installation prochaine du groupe algérien. Les échanges ont également abordé les derniers développements de la situation dans le monde arabe, en particulier la question palestinienne, dans un contexte marqué par les enjeux politiques et sécuritaires auxquels la région est confrontée.

153^e ASSEMBLÉE DE L'UIP L'Algérie et la RDC misent sur la diplomatie parlementaire

L'Algérie et la République démocratique du Congo (RDC) ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération parlementaire lors d'une rencontre bilatérale tenue, hier, à Arusha, en Tanzanie, en marge de la 153^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP). La délégation algérienne, composée de Mohamed Larbi Slimani, vice-président du Conseil de la nation, et de Monder Bouden, vice-président de l'APN, s'est entretenue avec des représentants du Parlement congolais sur le développement des échanges, le partage d'expériences et la coordination sur les questions d'intérêt commun.

RÉFORME DE L'ONU

Alger et Tripoli mobilisés pour l'Afrique



La capitale libyenne, Tripoli, accueillera les 10 et 11 octobre une réunion ministérielle du Comité des dix de l'Union africaine (C-10), chargé de promouvoir la position africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies. L'Algérie et les autres pays membres y participeront afin de coordonner leurs positions et de renforcer les revendications du continent au sein de l'organisation internationale. Les préparatifs de cette rencontre ont franchi une nouvelle étape le 7 octobre à New York, lors d'une réunion de coordination coprésidée par la Libye et la Sierra Leone. Les participants ont examiné le programme de travail ainsi que le projet de déclaration de Tripoli, qui sera soumis aux ministres africains.

DEUX SIÈGES PERMANENTS REVENDIQUÉS

Au cœur des discussions figure la revendication africaine d'une représentation équitable au Conseil de sécurité. Le continent réclame notamment deux sièges

permanents, assortis de l'ensemble des prérogatives attachées à ce statut, ainsi qu'une augmentation du nombre de sièges non permanents qui lui sont attribués.

Cette revendication s'inscrit dans la position commune consacrée par l'Union africaine en 2009 à Syrte, en Libye. Les États africains entendent ainsi corriger ce qu'ils considèrent comme une injustice historique et faire davantage entendre leur voix dans les décisions internationales relatives à la paix et à la sécurité.

L'ALGÉRIE ENGAGÉE DANS LA DÉMARCHE AFRICAINE

Membre du C-10, l'Algérie soutient les efforts visant à unifier la position du continent sur la réforme de l'architecture multilatérale. En février 2026, lors d'une réunion du comité à Addis-Abeba, le président Abdelmadjid Tebboune avait réaffirmé l'engagement de l'Algérie en faveur d'une représentation africaine équitable au sein des institutions internationales.

Pour Alger, la coordination entre les pays africains constitue un levier essentiel pour défendre les intérêts du continent dans les négociations intergouvernementales consacrées à la réforme du Conseil de sécurité.

LE SOUTIEN AFFICHÉ DE KHALILUR RAHMAN

En marge des préparatifs à New York, le représentant permanent de la Libye auprès des Nations unies, Taher Al-Sunni, a rencontré le président élu de l'Assemblée générale de l'ONU, Khalilur Rahman. Les échanges ont porté sur les travaux du C-10, les négociations relatives à la réforme du Conseil de sécurité et la préparation de la réunion ministérielle de Tripoli.

Selon la représentation libyenne, Khalilur Rahman a souligné la nécessité d'intensifier les efforts en faveur de la position africaine commune et d'une représentation équitable du continent. Il a également exprimé son soutien à cette démarche et fait part de son intention de participer à la rencontre de Tripoli.

Au-delà de son rôle d'accueil, la Libye entend contribuer à la mobilisation diplomatique africaine autour de ce dossier. Pour l'Algérie comme pour les autres membres du C-10, l'enjeu reste de transformer le consensus continental en avancées concrètes dans les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité.

S. R.

JOURNÉE NATIONALE DE LA DIPLOMATIE ALGÉRIENNE

L'Algérie défend un ordre international plus juste

Le chef de la diplomatie algérienne dénonce la politique de deux poids, deux mesures, réaffirme le soutien aux peuples palestinien et sahraoui et plaide pour une approche politique des crises au Sahel.

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a réaffirmé, jeudi, la nécessité de bâtir un ordre international plus juste, de renforcer le multilatéralisme et d'en améliorer l'efficacité au service de la paix, du développement durable et de la justice internationale. Dans une allocution prononcée à l'occasion de la Journée nationale de la diplomatie algérienne, qui coïncide cette année avec le 81e anniversaire de la création de l'Organisation des Nations unies (ONU), Ahmed Attaf a souligné que les représentants des États du monde, réunis à l'occasion de la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies, avaient été confrontés à une même réalité : «Le système des relations internationales traverse une crise majeure.»

Il a ajouté que «ce qui exprime peut-être le mieux la gravité et la sensibilité de cette situation de crise, c'est ce sentiment mêlant une certaine frustration à une inquiétude croissante et à une part non négligeable d'incertitude quant à ce que l'avenir nous réserve».

Selon le chef de la diplomatie algérienne, ces sentiments sont nourris par les mutations préoccupantes qui affectent le monde et les interrogations qu'elles soulèvent quant à l'avenir du système international et à la capacité de la communauté internationale à rester fidèle aux principes qu'elle s'est elle-même fixés.

Dans ce contexte, Ahmed Attaf a dénoncé les tentatives de marginalisation du rôle des Nations unies ainsi que les pratiques contraires aux principes de leur Charte. Il a également critiqué l'application sélective des règles internationales, estimant que celles-ci devaient s'imposer à tous les États, indépendamment des rapports de force. «La sécurité est indissociable de la justice, la stabilité de la légitimité et le développement de la paix», a-t-il souligné, affirmant qu'il était impossible de bâtir un ordre international plus juste sans rendre



justice aux peuples opprimés et à ceux qui aspirent à exercer leur droit à l'autodétermination.

SAHARA OCCIDENTAL : UNE QUESTION DE DÉCOLONISATION

C'est dans cette perspective que «l'Algérie s'est engagée, au début de cette année, dans une démarche visant à contribuer à l'élaboration d'une solution politique durable et juste à la question du Sahara occidental», a indiqué Ahmed Attaf. Cette démarche repose sur une conviction pro-

fondement ancrée : une solution juste et définitive à cette question contribuerait à accélérer la réalisation des droits du peuple sahraoui et à ouvrir de nouvelles perspectives de sécurité et de stabilité pour la région.

Le ministre a, par ailleurs, mis en garde contre toute tentative de détourner la question sahraouie de sa nature de problème de décolonisation pour la réduire à une question de réfugiés. Ces derniers sont, a-t-il affirmé, «les dépositaires d'une cause juste et les défenseurs d'un droit originel à

l'autodétermination». Le chef de la diplomatie algérienne a insisté sur la nécessité de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable par les parties au conflit, dans le respect de la légalité internationale et du droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination.

SOUTIEN INCONDITIONNEL À LA PALESTINE

Ahmed Attaf a également réaffirmé «le soutien total et inconditionnel de l'Algérie aux droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, au premier rang desquels figure son droit naturel à établir son État indépendant, pleinement souverain, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale».

Il a condamné les agressions contre les Palestiniens et appelé la communauté internationale à se mobiliser face aux violences à Ghaza et en Cisjordanie, tout en insistant sur la nécessité de respecter les résolutions internationales garantissant les droits nationaux du peuple palestinien. Il a également exprimé la solidarité de l'Algérie avec le Liban et la Syrie, condamnant les atteintes à leur souveraineté, imputées à l'occupation sioniste.

LES CAUSES PROFONDES DE LA CRISE AU SAHEL

Évoquant l'environnement régional de l'Algérie, Ahmed Attaf a affirmé que la sécurité du Sahel était indissociable de celle de l'Algérie, tout comme sa stabilité et les aspirations de ses peuples.

Le ministre a estimé que les problèmes du Sahel ne pouvaient être réduits à leur seule dimension sécuritaire et qu'une stabilité durable ne saurait reposer exclusivement sur des réponses militaires. L'Algérie privilégie, a-t-il expliqué, le dialogue, la réconciliation et les initiatives visant à s'attaquer aux causes profondes des crises, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

S. Smati

UNE ALGÉRIENNE TUÉE DANS L'ATTAQUE CONTRE L'AÉROPORT D'ABHA

Alger condamne et exprime sa solidarité avec Riyad

L'Algérie a appris avec une profonde tristesse le décès d'une ressortissante algérienne dans une attaque au missile ayant visé l'aéroport international d'Abha, en Arabie saoudite, a annoncé jeudi le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

Les services compétents du ministère ont immédiatement pris contact avec la famille de la défunte pour l'informer du drame et lui présenter leurs sincères condoléances. L'ambassade d'Algérie à Riyad et le consulat général à Djeddah ont, de leur côté, saisi les autorités saoudiennes compétentes afin de s'enquérir des circonstances de l'attaque et de prendre les mesures nécessaires. Alger a condamné ces attaques visant les civils et les infrastructures vitales, les jugeant contraires au droit international et au droit international humanitaire.

Réaffirmant sa solidarité avec l'Arabie saoudite, l'Algérie a également renouvelé son engagement à assurer la sécurité de ses ressortissants et appelé à la cessation de ces agressions pour préserver la sécurité et la stabilité de la région.

GENDARMERIE NATIONALE

Ali Sidane succède à Sid-Ahmed Bourmana

Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le général d'armée Saïd Chanegriha, a procédé, jeudi, à l'installation officielle du général-major Ali Sidane au poste de commandant de la Gendarmerie nationale, en remplacement du général-major Sid-Ahmed Bourmana, conformément au décret présidentiel du 1er octobre 2026.

La cérémonie s'est déroulée au siège du commandement de la Gendarmerie nationale, baptisé du nom du chahid Larbi Ben M'hidi. À cette occasion, Saïd Chanegriha s'est recueilli à la mémoire du héros de la Révolution avant de procéder à l'installation du nouveau commandant et à la remise du drapeau national. La passation de commandement a été officialisée par la signature du procès-verbal correspondant.

LA CONFIANCE DES CITOYENS AU CŒUR DES PRIORITÉS

Dans une allocution retransmise par visioconférence à l'ensemble des unités, le chef d'état-major a insisté sur la nécessité d'améliorer constamment l'accomplissement des missions de la Gendarmerie nationale et de renforcer ses



relations avec les citoyens. Saïd Chanegriha a souligné que la confiance de la population constituait un facteur déterminant dans la réussite des missions confiées à ce corps. Il a appelé les cadres et les personnels à accorder une attention particulière à cette dimension, parallèlement à leurs obligations opérationnelles. Le chef d'état-major a également mis en

avant le rôle des unités de la Gendarmerie nationale dans la protection des frontières, la lutte contre le terrorisme, le sabotage, le trafic de drogue et les infractions connexes, ainsi que dans la sécurisation des zones stratégiques et des sites sensibles. Il a exhorté les personnels à poursuivre leurs efforts avec détermination, persévérance et esprit de sacrifice.

FORMATION ET ENCADREMENT DES PERSONNELS

Abordant les responsabilités du commandement, Saïd Chanegriha a rappelé l'importance de diriger les personnels avec compétence, intégrité et dévouement. Il a insisté sur la nécessité d'assurer un encadrement rigoureux, fondé sur le discernement, l'accompagnement et la prise en charge des préoccupations des subordonnés.

La formation, l'entraînement et la préparation opérationnelle doivent permettre aux personnels de remplir leurs missions dans les meilleures conditions, quelles que soient les circonstances.

La cérémonie s'est achevée par une séance d'échanges avec les cadres et les personnels de la Gendarmerie nationale. Le chef d'état-major a écouté leurs interventions et pris connaissance de leurs préoccupations.

Il convient de noter qu'il s'agit du deuxième changement à la tête d'une structure de l'ANP en l'espace de quelques jours. Le 28 septembre dernier, Saïd Chanegriha avait procédé à l'installation du général Nouredine Maâchi au poste de directeur central de la sécurité de l'Armée, en remplacement du général Ibrahim Abbas.

R. N.

PROJETS FERROVIAIRES, SANTÉ, CLIMAT

L'agenda du gouvernement

Budget, réduction des émissions de méthane, élections locales, projets ferroviaires et infrastructures sanitaires : l'Exécutif passe en revue plusieurs dossiers stratégiques.

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, jeudi, une réunion du gouvernement consacrée à plusieurs dossiers relevant des finances, des travaux publics et de la santé, ainsi qu'à la préparation des prochaines élections locales.

Selon un communiqué des services du Premier ministre, la réunion a débuté par l'examen de l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2024, avant sa soumission au Conseil des ministres.

Ce texte permet de vérifier la concordance entre les prévisions des lois de finances et les résultats effectifs, ainsi que d'évaluer les conditions d'exécution des mesures budgétaires et l'atteinte des objectifs fixés.

MÉTHANE : UN DISPOSITIF NATIONAL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Le gouvernement s'est ensuite penché sur la mise en place d'un dispositif national de détection, de mesure et de réduction des émissions de méthane.

Ce mécanisme vise à renforcer le suivi de ces émissions et à améliorer la coordination entre les secteurs concernés.

Cette démarche s'inscrit dans



les efforts de l'État visant à améliorer la performance environnementale de l'économie nationale et à accompagner les opérateurs face aux exigences internationales en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La maîtrise des émissions de méthane constitue un enjeu stratégique pour l'Algérie, au regard de ses engagements climatiques internationaux, de la préservation de ses ressources énergétiques et

de la compétitivité de ses exportations.

ÉLECTIONS LOCALES : RÉUNIR LES CONDITIONS NÉCESSAIRES

À l'approche des élections locales, le gouvernement a passé en revue les dispositions matérielles et logistiques nécessaires à l'organisation et au déroulement du scrutin.

L'objectif est de garantir les

meilleures conditions possibles, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et en coordination avec les différentes instances concernées par le processus électoral.

RAIL : ACCÉLÉRER LES PROJETS VERS TAMANRASSET

Sur le volet des infrastructures, la réunion a été consacrée au suivi de la mise en œuvre des

instructions du président de la République relatives au lancement des projets ferroviaires reliant Laghouat à Tamanrasset, via El Menia et In Salah.

Considérés comme prioritaires, ces projets doivent bénéficier d'une accélération du rythme de réalisation, avec pour objectif l'achèvement des travaux à la fin de l'année 2028. Le gouvernement a examiné l'état d'avancement des opérations préparatoires sur le terrain, notamment l'installation des chantiers et la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires au démarrage effectif des travaux dans les délais impartis.

SANTÉ : RENFORCER LES INFRASTRUCTURES NATIONALES

Le gouvernement a examiné les moyens de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la santé, notamment à travers le développement et la réalisation de grandes structures sanitaires répondant aux normes modernes.

Cette orientation vise à améliorer la prise en charge des patients et à consolider les infrastructures sanitaires à l'échelle nationale.

S. Smati

COMMISSION DE VENISE

La Cour constitutionnelle renforce sa présence internationale

La Cour constitutionnelle prend part, depuis jeudi, à Venise (Italie), aux travaux de la 148e session de la Commission européenne pour la démocratie par le droit, dite Commission de Venise, selon un communiqué de l'institution. Elle est représentée par son membre, Bahri Saadallah, accompagné d'un cadre. Cette participation s'inscrit dans le cadre de la coopération internationale et vise à renforcer la présence de la Cour dans les instances juridiques internationales. Tenue les 9 et 10 octobre 2026, cette session est consacrée notamment aux moyens de renforcer la coopération avec les différentes instances du Conseil de l'Europe. Les travaux portent également sur l'adoption d'avis concernant huit pays, ainsi que sur l'approbation de rapports relatifs au vote à l'étranger, à l'ingérence étrangère dans les élections et aux cadres juridiques encadrant les poursuites pénales contre les membres des gouvernements.

Organe consultatif du Conseil de l'Europe, la Commission de Venise œuvre à la promotion de la démocratie et à la protection des droits et libertés. Elle accompagne également les États dans leurs réformes constitutionnelles afin de consolider l'État de droit.

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

L'Etat verrouille la sécurité des données

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a appelé, jeudi, à concilier la numérisation des services publics avec la protection de l'identité numérique et des données personnelles des citoyens. Il a souligné que la souveraineté numérique et la confiance dans l'administration constituent des enjeux majeurs pour l'Algérie. S'exprimant à l'ouverture du séminaire national ayant eu pour thème «L'administration face au défi de l'identité numérique», le ministre a qualifié la transformation numérique de «choix stratégique et souverain». Il a insisté sur la nécessité de sécuriser les données personnelles tout en améliorant l'efficacité et l'accessibilité des services publics.

Pour Saïd Sayoud, la réussite de cette transformation ne saurait se limiter à la dématérialisation des procédures. Elle doit se traduire par des résultats concrets pour les citoyens, à travers des démarches simplifiées, des services plus rapides et une administration plus transparente, afin de renforcer la confiance dans les institutions de l'État.

UN PILIER DES SERVICES PUBLICS

Au cœur des débats, l'identité numérique dépasse le simple outil d'identification. Elle constitue désormais un élément essentiel de la relation entre le citoyen et

l'État, ainsi qu'un levier de confiance dans l'environnement numérique. Avec l'accélération de la transformation numérique, elle doit faciliter l'accès aux prestations administratives à distance, sécuriser les transactions et améliorer la qualité des services, tout en garantissant la fiabilité de l'identification et la protection des données personnelles. Le ministre a également souligné que l'intégrité de l'identité numérique et l'exactitude des informations qui lui sont associées conditionnent l'accès aux prestations publiques. Elles contribuent aussi à simplifier les démarches administratives et à fiabiliser les services de l'État.

CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

La généralisation des services numériques soulève, toutefois, des défis croissants en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée. L'enjeu consiste à accélérer la dématérialisation sans compromettre la sécurité de l'identité numérique des citoyens ni la souveraineté du pays. Saïd Sayoud a plaidé pour un modèle national intégré de transformation numérique, fondé sur un équilibre entre innovation et sécurité, ouverture et souveraineté, mais aussi efficacité des services et protection des citoyens et des institutions. Dans cette perspective, la protection des données à

caractère personnel, la sécurisation des systèmes informatiques liés à l'identité numérique et l'adaptation aux risques associés au développement rapide de l'intelligence artificielle constituent, selon lui, des impératifs institutionnels.

Au-delà des considérations techniques, ces exigences engagent la responsabilité des institutions et conditionnent l'instauration d'un espace numérique sûr et fiable.

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR EN PREMIÈRE LIGNE

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports occupe une place centrale dans ce dispositif, en raison de ses responsabilités dans la gestion de l'identité légale des citoyens.

Le ministre a notamment mis en avant le rôle des systèmes d'état civil, de la délivrance des documents d'identité et de voyage, ainsi que de la supervision des collectivités locales. Ces dispositifs constituent le socle de l'identité numérique et contribuent à garantir la fiabilité des transactions et des services en ligne. Enfin, Saïd Sayoud a rappelé que la confiance ne se décrète pas. Elle repose sur des garanties concrètes et la capacité de l'administration à protéger les citoyens et à préserver leurs droits dans l'environnement numérique.

I.Khermane

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Edition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

CANCER DU SEIN

L'État renforce les moyens de dépistage et de prise en charge

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudane, a mis en avant, jeudi, à Alger, les efforts déployés par l'État pour améliorer la prise en charge des personnes atteintes de cancer, notamment à travers le renforcement des structures de soins, l'acquisition d'équipements modernes et l'introduction de traitements innovants, parallèlement à l'intensification des actions de prévention et de dépistage précoce.

S'exprimant dans une allocution lue en son nom par le secrétaire général du ministère, Mohamed Talhi, à l'occasion du lancement de la campagne nationale d'intensification du dépistage précoce du cancer du sein, le ministre a réaffirmé l'engagement des pouvoirs publics à mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour améliorer la qualité des soins, rapprocher les services de santé des citoyennes et assurer la continuité de leur prise en charge. Organisé cette année sous le slogan «Tous unis contre le cancer», le programme «Octobre rose» vise à renforcer la prévention, le dépistage et le diagnostic précoces, tout en garantissant un accompagnement médical continu aux patientes tout au long de leur parcours thérapeutique.

Selon les données présentées par le ministre, le cancer du sein enregistre 14.074 nouveaux cas par an en Algérie et représente 45 % des cancers diagnostiqués chez



les femmes. Il constitue également la première cause de mortalité par cancer dans cette population. L'âge moyen au moment du diagnostic est de 47 ans.

ACQUISITION DE 16 ACCÉLÉRATEURS D'ICI À 2028

S'agissant des capacités nationales de prise en charge, le secteur de la santé dispose actuellement de 15 centres de lutte contre le cancer, de 24 services de radiothérapie et de 61 accélérateurs linéaires. Le ministre a annoncé l'ouverture de nouveaux services

de radiothérapie ainsi que l'acquisition de 16 accélérateurs linéaires à l'horizon 2028. L'offre thérapeutique nationale s'est, par ailleurs, enrichie de 52 traitements innovants. Un appareil de tomographie par émission de positons (TEP-scan) devrait également entrer en service à Tizi Ouzou avant la fin de l'année, a précisé le ministre.

73 MILLIARDS DE DINARS ALLOUÉS POUR LA LUTTE

Sur le plan financier, une enveloppe de 73 milliards de dinars a

été allouée au Fonds national de lutte contre le cancer, dont les ressources sont renforcées chaque année par 40 milliards de dinars supplémentaires. Cette mobilisation, a souligné Aït Messaoudane, traduit l'importance accordée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à la santé des citoyens et à la lutte contre le cancer. Le ministre a également rappelé que la prévention demeure un axe essentiel de la lutte contre le cancer, à travers les campagnes de sensibilisation, la Semaine nationale de la prévention et le déploiement de cliniques mobiles.

UNE CARAVANE CONNECTÉE POUR ACCÉLÉRER LE DÉPISTAGE

En marge du lancement de la campagne nationale, une première caravane mobile connectée, consacrée au dépistage précoce du cancer du sein, a été mise en service. Équipée de dispositifs numériques modernes de mam-

mographie, elle est reliée au Centre Pierre-et-Marie-Curie (CPMC) d'Alger afin de permettre le recours à une expertise médicale spécialisée à distance. Le dispositif prévoit la transmission des images radiologiques aux médecins spécialistes du centre pour une seconde lecture, en complément de celle effectuée par le médecin de la clinique mobile. Le compte rendu médical doit être établi dans un délai maximal de 24 heures. La caravane sillonnera plusieurs wilayas dans le cadre d'un programme qui s'étendra d'octobre à janvier 2027, selon les explications fournies lors de son lancement. Pour le ministre, cette initiative illustre l'apport des nouvelles technologies au service de la santé publique. Il a également insisté sur le rôle de la numérisation dans l'amélioration de l'accès aux soins et au diagnostic, notamment à travers la généralisation du dossier médical électronique et la numérisation des rendez-vous.

R. N.

RECHERCHES UNIVERSITAIRES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Afrique discute de son expertise à Alger

Les travaux de la réunion régionale d'Alger du projet CO-CAT, visant le renforcement des capacités des universités africaines en matière de recherche sur l'adaptation au changement climatique, ont pris fin jeudi, avec un appel à davantage de synergie entre les institutions participantes, pour renforcer l'expertise africaine et favoriser l'émergence d'un leadership continental dans ce domaine. Organisée par l'Association des universités africaines (AUA), au niveau de l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène (USTHB), cette rencontre de trois jours a regroupé des représentants de 16 universités du continent, afin d'examiner les résultats de la phase pilote d'un outil d'évaluation des capacités organisationnelles axé sur le climat, développé dans le cadre de ce projet. Dans une déclara-

tion à la presse à l'issue des travaux, le recteur de l'USTHB, Djamel Eddine Akretche, a appelé à «créer une interconnexion entre les universitaires africains, à même de favoriser l'échange d'expériences et de promouvoir la recherche scientifique sur les questions environnementales auxquelles fait face le continent, notamment l'impact des changements climatiques». «L'Afrique doit se prendre en charge en favorisant des solutions africaines à ses problèmes, et cela ne peut se faire sans une meilleure synergie entre ses universités», a indiqué le recteur, rappelant les efforts de l'Algérie en direction de sa profondeur africaine, notamment en matière de connectivité et de mobilité, à travers le lancement de nouvelles lignes aériennes, la dorsale africaine à fibre optique et la route transsaharienne, entre

autres, qui permettront de soutenir cette orientation. Le recteur de l'USTHB a rappelé, à cette occasion, que les universités algériennes, qui accueillent des étudiants de diverses nationalités africaines, restent disposées à accueillir des manifestations scientifiques, des stages, des travaux de recherche ou des projets dans le domaine du climat, en collaboration avec les autres universités africaines. De son côté, le représentant de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT), Mohamed Loucif Seïad, a mis en avant les efforts consentis par l'Algérie pour «atténuer l'impact des changements climatiques», citant, entre autres, la réhabilitation du barrage vert, avec la plantation de trois millions d'arbres, ainsi que la réalisation de 19 stations de

dessalement qui ont permis de renforcer la couverture des besoins en eau potable. Pour rappel, le projet CO-CAT (Climate Adaptation Research Focused Organisational Capacity Assessment Tool) est une initiative pan-africaine lancée dans le cadre du programme Clare (Climate Adaptation and Resilience), menée sur une période de 24 mois, de janvier 2025 à décembre 2026.

DÉPENSES CONSACRÉES À L'ÉDUCATION

L'Algérie 2^e au classement mondial

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), relevant des Nations unies, a classé l'Algérie à la deuxième place mondiale pour les dépenses publiques consacrées à l'éducation en proportion du produit intérieur brut (PIB). Dans le rapport de l'OMPI sur l'Indice mondial de l'innovation 2026, l'Algérie occupe également la deuxième place mondiale selon l'indicateur relatif au financement public par élève dans l'enseignement secondaire rapporté au PIB par habitant. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation en Algérie ont atteint près de 9% du PIB, ce qui traduit l'importance des ressources financières allouées par l'Etat au secteur de l'éducation et de l'enseignement. Dans le rapport de l'OMPI, l'Algérie est classée à la troisième place mondiale selon l'indice composite dans le cadre de l'éducation intégrée. Le rapport confirme ainsi la priorité accordée au secteur de l'éducation dans les dépenses publiques en Algérie, dans le cadre des investissements consacrés au développement du système éducatif et au renforcement du capital humain.

CLASSEMENT MONDIAL DE SHANGHAI

L'Université de Sidi Bel- Abbès décroche la première place en Afrique

L'Université Djillali-Liabès de Sidi Bel-Abbès a décroché la première place en Afrique et au Maghreb dans le classement mondial de Shanghai, dans le domaine du génie civil, a indiqué, jeudi, un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. L'Université Djillali-Liabès occupe la première place en Afrique et au Maghreb en génie civil, dans la catégorie des 201-300 meilleurs établissements universitaires au monde, et la première place au

Maghreb et la deuxième en Afrique en génie mécanique, dans la catégorie des 301-400 meilleurs établissements universitaires au monde, précise le ministère. Ce résultat, relève le ministère, reflète «l'engagement constant en faveur de l'amélioration des performances de l'université algérienne et de la consolidation de sa place à l'échelle internationale». Dans ce cadre, le recteur de l'Université, Bouziani Merahi, a souligné que cette distinction «vient s'ajouter aux réalisations inter-

nationales qui renforcent la place de l'université algérienne sur la carte de l'excellence académique et de la recherche scientifique et confortent sa présence parmi les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique de premier plan, grâce aux résultats particulièrement remarquables obtenus dans le classement mondial de Shanghai des spécialités académiques, qui figure parmi les principaux classements internationaux de référence pour l'éva-

luation des performances des universités et des établissements de recherche scientifique dans les différentes spécialités». Cette nouvelle distinction vient également confirmer que «les résultats obtenus par l'Université de Sidi Bel- Abbès ne sont pas une réussite ponctuelle, mais le fruit d'un travail académique et scientifique continu et du développement constant des systèmes de recherche, de formation et d'innovation, au service de son rayonnement mondial», a-t-il dit.

FISCALITÉ

Pression sur les grandes fortunes

Abaissement du seuil d'assujettissement, révision du barème progressif et renforcement des pénalités déclaratives : le gouvernement entend élargir l'assiette fiscale et améliorer le rendement de l'impôt sur la fortune.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 prévoit de revoir les modalités d'application de l'impôt sur la fortune (ISF), notamment en abaissant le seuil d'assujettissement de 100 à 80 millions de dinars. Inscrite à l'article 25 du texte, cette mesure vise à élargir l'assiette fiscale et à accroître la contribution des détenteurs de patrimoines importants au financement du budget de l'État. Le projet prévoit également un nouveau barème progressif et des pénalités mieux définies en cas de manquement aux obligations déclaratives. Le gouvernement justifie cette révision par le faible rendement de cet impôt. Selon l'exposé des motifs, les recettes annuelles de l'ISF ont oscillé entre 20 et 25 millions de dinars durant la période 2022-2025, malgré la refonte du dispositif introduite par la loi de finances complémentaire pour 2020.

L'Exécutif propose ainsi d'abaisser le seuil d'imposition de 100 à 80 millions de dinars, soit de 10 à 8 milliards de centimes. Cette modification pourrait élargir le nombre de contribuables concernés, sous réserve des règles applicables à la détermination du patrimoine net taxable et des éventuelles exonérations prévues par la législation. Le nouveau barème progressif proposé prévoit un taux de 0,20 % pour la tranche comprise entre 80 et 120 millions de dinars, de 0,30% entre 120 et 200 millions, de 0,40% entre 200 et 300 millions et de 0,50% entre 300 et 400 millions de dinars. Le taux atteindrait 1% pour les patrimoines dépassant 400 millions de



dinars, soit 40 milliards de centimes. Les patrimoines dont la valeur nette taxable est inférieure à 80 millions de dinars resteraient soumis à un taux de 0%. À travers cette révision, le gouvernement entend renforcer la contribution des détenteurs de patrimoines élevés, en tenant compte de leur capacité contributive.

DES PÉNALTÉS MIEUX ENCADRÉES

L'article 25 prévoit également de modifier les dispositions du Code des impôts directs et taxes assimilées relatives aux obligations déclaratives. En cas de dépôt

tardif de la déclaration, les pénalités proposées seraient de 10% pour un retard n'excédant pas un mois, de 20% pour un retard supérieur à un mois et n'excédant pas deux mois, et de 25% au-delà de deux mois.

En cas de défaut de déclaration, le contribuable pourrait faire l'objet d'une taxation d'office après l'envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception, lui accordant un délai de 30 jours pour régulariser sa situation. La majoration serait alors de 25%, ramenée à 20 % si la déclaration est déposée dans le délai imparti.

Le projet vise ainsi à préciser les sanctions et les modalités de mise en demeure, tout en maintenant l'application des règles de contrôle, de recouvrement, de contentieux et de prescription prévues pour les impôts directs, sous réserve des dispositions particulières à l'ISF.

CARBURANTS ET VIGNETTE AUTOMOBILE : LES AUTRES MESURES

Au-delà de l'impôt sur la fortune, le PLF 2027 prévoit, à son article 218, la possibilité de réviser les prix des carburants «en cas de besoin», sans préciser le niveau d'une éventuelle hausse ni les autorités habilitées à la décider. Le gouvernement justifie cette disposition par la nécessité de préserver l'équilibre financier des activités de raffinage et de distribution, d'assurer la continuité de l'approvisionnement et de protéger le pouvoir d'achat.

Par ailleurs, l'article 42 propose de relever le tarif de la vignette automobile pour les véhicules de moins de six ans dotés d'une puissance fiscale de 10 chevaux ou plus. Celui-ci passerait à 40 000 DA pour les véhicules de moins de trois ans et à 30 000 DA pour ceux âgés de trois à six ans. Selon les dispositions présentées, les autres catégories ne seraient pas concernées par cette révision.

Ces mesures figurent dans le projet de loi de finances pour 2027 et restent soumises à la procédure d'examen et d'adoption.

Assia M.

DERNIER RAPPORT DE L'OMC

La mondialisation change de maîtres

Commerce mondial 2026-2027 — Derrière la résilience saluée par l'OMC, une redistribution silencieuse de la puissance économique mondiale.

SYNTHÈSE S. MÉHALLA

La mondialisation à cette étrange faculté de survivre aux catastrophes qu'elle contribue souvent à amplifier. Les guerres détruisent des infrastructures, désorganisent les économies et précipitent des populations dans la précarité. Pourtant, les marchandises continuent de circuler, les capitaux de prospérer et les grandes puissances de réorganiser leurs intérêts. Le dernier rapport de l'Organisation mondiale du commerce, publié le 8 octobre 2026, en apporte une démonstration saisissante.

Alors que le conflit au Moyen-Orient aurait dû provoquer un ralentissement majeur des échanges internationaux, l'OMC révisé spectaculairement ses prévisions. La croissance du commerce mondial des marchandises, initialement estimée à 1,9%, devrait atteindre 3,9% en 2026. Une performance que l'institution attribue à la capacité d'adaptation des chaînes d'approvisionnement et, surtout, à l'expansion fulgurante de l'intelligence artificielle.

Mais derrière cette embellie statistique se cache une réalité autrement plus politique. La mondialisation ne triomphe pas des crises. Elle apprend à déplacer

leurs conséquences, à redistribuer leurs coûts et à concentrer leurs bénéfices.

Le Moyen-Orient en fournit une illustration presque brutale. Au premier semestre 2026, ses exportations de pétrole brut ont chuté d'environ 24%, celles de gaz naturel liquéfié de 47%. Pourtant, à l'échelle mondiale, les reculs respectifs n'atteignent que 6% et 1%. D'autres fournisseurs ont pris le relais, de nouvelles routes commerciales ont été mobilisées et les marchés ont absorbé une partie du choc.

Cette faculté d'adaptation, célébrée comme une victoire du système commercial international, révèle aussi son indifférence structurelle aux territoires sacrifiés. Une région peut subir un effondrement économique pendant que les indicateurs mondiaux affichent une santé insolente. Le marché mondial sait remplacer un fournisseur. Il ne sait ni reconstruire une société dévastée ni réparer les existences brisées.

L'autre révélation du rapport est plus décisive encore. Les produits indispensables à l'intelligence artificielle, notamment les semi-conducteurs et les serveurs, ont représenté 47% de la croissance du commerce mondial des

marchandises au premier semestre 2026. Leurs échanges ont bondi de 67% en un an. Ces chiffres annoncent une mutation historique.

Après l'ère du charbon, celle du pétrole et celle de la production industrielle mondialisée, s'affirme une économie dans laquelle la puissance dépend de la maîtrise des infrastructures numériques, des capacités de calcul et des technologies avancées. La richesse ne réside plus seulement dans la possession des ressources, mais dans l'aptitude à les transformer en intelligence, en innovation et en souveraineté technologique.

Cette révolution ne supprime pourtant pas les anciennes dépendances. Elle leur superpose de nouvelles hiérarchies. Les pays qui maîtrisent les technologies stratégiques captent une part croissante de la valeur, tandis que ceux qui fournissent essentiellement l'énergie, les minerais ou les marchés de consommation risquent de demeurer prisonniers d'une spécialisation subalterne.

La géographie commerciale de 2026 confirme ce déplacement. L'Asie devrait enregistrer une progression de 9,9% de ses exportations de marchandises,

tandis que l'Europe connaîtrait une légère contraction de 0,1%. L'Afrique afficherait une croissance de 5,6%, résultat encourageant mais insuffisant pour conclure à une véritable transformation productive.

Exporter davantage ne signifie pas nécessairement produire mieux, maîtriser les technologies ou retenir la valeur ajoutée. Un continent peut améliorer ses performances commerciales tout en demeurant dépendant des machines, des brevets, des financements et des infrastructures conçus ailleurs.

Pour l'Algérie, cette nouvelle configuration constitue autant un avertissement qu'une opportunité. Les perturbations énergétiques internationales peuvent renforcer temporairement l'intérêt stratégique de ses hydrocarbures. Mais confondre avantage conjoncturel et puissance économique durable serait une erreur historique. Le véritable enjeu n'est plus seulement de vendre davantage de gaz ou de pétrole, mais de convertir cette rente en capacités industrielles, scientifiques et technologiques.

La question dépasse d'ailleurs l'Algérie. Elle concerne l'ensemble des économies qui découvrent

que l'indépendance politique ne garantit nullement la souveraineté productive.

L'OMC insiste, à juste titre, sur les vertus d'un système commercial ouvert et fondé sur des règles. Mais des règles communes ne produisent pas nécessairement des chances égales lorsque les capacités initiales sont profondément asymétriques. La liberté des échanges peut favoriser la prospérité collective sans empêcher la concentration de ses fruits.

C'est toute l'ambiguïté de cette mondialisation recomposée. Elle apparaît plus résistante aux crises, mais pas forcément plus juste. Plus innovante, mais potentiellement plus inégalitaire. Plus intégrée, mais traversée de dépendances nouvelles.

Le véritable enseignement du rapport n'est donc pas que le commerce mondial a échappé à la catastrophe. C'est que les centres de gravité de la richesse et du pouvoir se déplacent sous nos yeux.

La mondialisation ne meurt pas. Elle change de maîtres. Et les nations qui ne prendront pas part à la fabrication du monde de demain risquent de n'en devenir que les clientes captives.

S. M.

DU NAPEC À L'AFRICA ENERGY WEEK

Alnaft cible les majors internationales

Près de 60 compagnies internationales ont manifesté leur intérêt pour les sept périmètres proposés par l'Algérie dans le cadre de l'« Algeria Bid Round 2026 ». Après Oran, l'agence poursuit sa campagne de promotion au Cap, avec l'objectif de transformer cet intérêt en offres concrètes et en contrats d'exploration.

L'Algérie intensifie sa campagne de promotion pour attirer les investisseurs étrangers dans l'exploration pétrolière et gazière. L'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft) participera à l'Africa Energy Week 2026, prévue du 12 au 16 octobre au Cap, en Afrique du Sud, pour présenter les opportunités offertes par l'appel d'offres « Algeria Bid Round 2026 ».

Une session sera consacrée au potentiel exploratoire du pays et à l'évolution du cadre d'investissement dans le secteur amont. Cette participation intervient à quelques semaines de la clôture, fixée au 30 novembre prochain, de la consultation des données techniques mises à la disposition des investisseurs qualifiés.

SEPT PÉRIMÈTRES EN QUÊTE D'INVESTISSEURS

Lancé en avril 2026, l'appel d'offres a déjà suscité l'intérêt de près de 60 compagnies internationales. Il porte sur sept périmètres situés dans des zones à fort potentiel pétrolier et gazier, notamment dans les bassins d'Illizi et de Berkine.

Les blocs proposés sont Illizi Centre I, El M'Zaid Nord, El Borma II, Bordj Omar Driss Est I, El Hadjira 3, El Benoud Est et Touggourt Sud.

Pour faciliter l'accès aux informations géologiques et techniques, Alnaft a mis en



place des salles de données virtuelles permettant aux entreprises qualifiées de consulter à distance les caractéristiques des périmètres et de préparer leurs offres.

Le calendrier prévoit le dépôt des offres et l'ouverture des plis le 25 janvier 2027. La signature des contrats d'hydrocarbures avec Sonatrach est attendue au plus tard le 31 mars 2027.

UNE OFFENSIVE DE PROMOTION INTERNATIONALE

Alnaft multiplie les rendez-vous internationaux pour promouvoir l'offre algérienne. Après le Global Energy Summit de Londres fin septembre, l'agence a profité du NAPEC 2026, organisé du 5 au 7 octobre à Oran, pour présenter les opportunités du nouvel appel d'offres. L'objectif est d'attirer investisseurs, technologies et compétences

au service de l'exploration et du développement des ressources nationales. Pour NJ Ayuk, PDG de la Chambre africaine de l'énergie, l'Algérie dispose d'atouts majeurs : ressources en hydrocarbures, infrastructures et potentiel d'exploration.

TRANSFORMER L'INTÉRÊT EN CONTRATS

L'Africa Energy Week 2026 réunira plus de 10 000 participants, dont 300 ministres, 400 intervenants et près de 1 500 entreprises internationales. Hydrocarbures, GNL, électricité et énergies renouvelables seront au cœur des échanges, avec l'objectif de stimuler les partenariats et les investissements.

L'Algérie compte également s'appuyer sur les résultats de l'appel à concurrence de 2024, qui avait permis de présélectionner 20 compagnies internationales et d'attribuer cinq licences à des groupes étrangers.

Autre levier d'attractivité, la loi 19-13 relative aux activités d'hydrocarbures encadre le dispositif destiné à attirer les investisseurs. Pour Alnaft, l'enjeu est désormais de transformer l'intérêt des compagnies en offres fermes, puis en contrats d'exploration et de développement.

La clôture de la consultation des données techniques, fixée au 30 novembre, constituera une étape clé avant le dépôt des offres prévu en janvier 2027.

H.Adryen

HYDROCARBURES

L'Algérie gagne du terrain en Asie

La montée des tensions au Moyen-Orient incite les économies asiatiques à diversifier leurs approvisionnements énergétiques. Entre janvier et septembre 2026, les achats sud-coréens de brut algérien ont bondi de 77 %, faisant de Séoul le deuxième client de l'Algérie. En parallèle, Alger consolide sa position sur le marché gazier européen et prépare son entrée dans la filière de l'hydrogène.

Les incertitudes autour du détroit d'Ormuz rebattent les cartes du marché mondial des hydrocarbures. Face aux risques pesant sur les approvisionnements en provenance du Moyen-Orient, plusieurs pays asiatiques cherchent de nouveaux fournisseurs. L'Algérie profite de cette dynamique, comme le montre la progression des importations sud-coréennes.

Selon les données de l'Energy Research Unit, relayées par le média spécialisé Attaqa, les achats sud-coréens de brut algérien ont atteint une moyenne de 53 000 barils par jour sur les neuf premiers mois de 2026, contre 30

000 barils à la même période de 2025, soit une hausse de 77 %.

La Corée du Sud devient ainsi le deuxième client du brut algérien exporté par voie maritime, derrière l'Espagne (64 000 barils par jour), mais devant la France (50 000), le Royaume-Uni (43 000) et l'Italie (37 000). Ces cinq marchés ont absorbé près de 67 % des exportations maritimes algériennes sur la période.

L'ASIE AMORTIT LE REcul EUROPÉEN

Cette progression intervient dans un contexte de baisse globale des exportations maritimes de brut algérien. Celles-ci sont passées de 418 000 barils par jour sur les neuf premiers mois de 2025 à 370 000 durant la même période de 2026, soit un recul de 11,5 %. Le repli touche notamment l'Espagne, dont les achats sont passés de 83 000 à 64 000 barils par jour, et la France, de 72 000 à 50 000 barils. La hausse des volumes destinés à la Corée du Sud permet donc de compenser partiellement la contraction de plusieurs débouchés européens.

Très dépendante des importations énergétiques, la Corée du Sud reste vulnérable aux perturbations maritimes. Près de 70 % de ses importations énergétiques provenaient du Moyen-Orient au début de 2026, selon les données rapportées par Attaqa. Pour Séoul, diversifier les fournisseurs constitue un enjeu stratégique.

LE GAZ, UN ATOUT EN EUROPE

Sur le marché gazier, l'Algérie conserve également une position de premier plan. Selon Eurostat, elle représentait 18,2 % des importations de gaz acheminé par gazoduc de l'Union européenne au deuxième trimestre 2026, se maintenant au deuxième rang des fournisseurs. Sa part dans les importations européennes de gaz naturel liquéfié (GNL) atteignait 8,1 %. Cette présence constitue un atout alors que les pays européens cherchent à sécuriser leurs approvisionnements, à contenir les coûts énergétiques et à préserver la compétitivité de leur industrie. Ces préoccupations figuraient notamment à l'ordre du

jour du sommet des pays du MED9, organisé le 7 octobre à Split, en Croatie.

SOUTH2, CAP SUR L'HYDROGÈNE

Au-delà des hydrocarbures, l'Algérie mise sur le futur marché européen de l'hydrogène. Le corridor SoutH2, long d'environ 3 300 kilomètres, doit relier l'Afrique du Nord à l'Italie, à l'Autriche et à l'Allemagne. Sa capacité projetée atteint quatre millions de tonnes par an, avec la réutilisation prévue de plus de 65 % des gazoducs existants. Sa mise en service complète est envisagée au début des années 2030. En Italie, le projet SeaCorridor étudie également l'acheminement de l'hydrogène nord-africain vers la Sicile et son raccordement au réseau italien.

La concrétisation de ces projets dépendra des investissements, des infrastructures et de l'émergence d'une demande industrielle suffisante. Pour Alger, l'objectif est double : diversifier ses marchés d'exportation et préparer de nouveaux relais de croissance énergétique.

AGROALIMENTAIRE

Blida accueille la foire « Made in Algeria »

La foire des produits agroalimentaires « Made in Algeria » se tiendra du 17 au 20 octobre à Blida, à l'initiative du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations. Cette manifestation vise à valoriser la production nationale, promouvoir les produits algériens à l'international et favoriser de nouveaux partenariats commerciaux. Les opérateurs intéressés sont invités à s'inscrire sur le site du ministère.

INDUSTRIE AUTOMOBILE

Toyota se rapproche du groupe Tirsam

Le groupe industriel algérien Tirsam a accueilli une délégation de Toyota pour examiner les perspectives de coopération et le lancement éventuel de projets industriels communs. La visite des installations du groupe a permis à la délégation japonaise d'évaluer ses capacités industrielles et technologiques. Une séance de travail a également porté sur les projets envisagés et leurs modalités de mise en œuvre. Ce rapprochement vise à renforcer la production locale, développer l'industrie mécanique et accroître le taux d'intégration. Aucun détail n'a toutefois été communiqué sur les projets retenus ni sur leur calendrier.

FRUIT ATTRACTION À MADRID

Huit accords et un contrat à l'export

La participation algérienne au salon Fruit Attraction 2026, organisé du 6 au 8 octobre à Madrid, s'est soldée par huit mémorandums d'entente et un contrat d'exportation de près de 3 millions de dollars vers l'Allemagne, selon le ministère du Commerce extérieur.

Dix opérateurs algériens des secteurs agricole et agroalimentaire ont participé à cette manifestation pour prospecter de nouveaux marchés et renforcer les exportations. Le contrat conclu avec un partenaire allemand porte sur des emballages en plastique, tandis

que les mémorandums visent à développer les débouchés des produits nationaux en Europe. Cette participation s'inscrit dans la stratégie de promotion des exportations hors hydrocarbures et de consolidation des partenariats commerciaux.

FESTIVAL CULTUREL NATIONAL DE LA CRÉATION FÉMININE

Ouverture de 11^e édition

La 11^e édition du Festival culturel national de la création féminine (8-12 octobre), organisée sous le slogan «Quand les métiers renaissent, les racines se renouvellent», s'est ouverte jeudi à Alger, en présence de figures artistiques et d'artistes venues de différentes wilayas.

La cérémonie d'ouverture, organisée au musée africain Villa Boulkine à Hussein Dey, a été marquée par la présentation d'un spectacle visuel évoquant des éléments de l'identité nationale, à travers un mélange d'images, de musique et de récit populaire (conte populaire), ainsi que par un hommage rendu à un groupe de créatrices ayant consacré leur parcours à faire connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel et artistique, à l'instar de Houria Aïchi, Leïla Borsali, Bahdja Rahal et Lydia Larini. Quelque 80 exposantes, artisanes et créatrices, participent à cette édition avec leurs productions artistiques et leurs créations dans divers domaines tels que la bijouterie, le tissage, la poterie, la gastronomie et la musique, outre des associations nationales actives dans le domaine de l'artisanat traditionnel, venues notamment des wilayas de Constantine, Tlemcen, Tamanrasset, Oran et Alger. Dans une allocution lue en son nom par la conseillère auprès du ministère, Nadia Cheriet, la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a affirmé



me que ce festival était «une célébration sincère des coutumes, des pratiques et des métiers algériens authentiques qui ont façonné notre mémoire collective, et une préservation de ce patrimoine contre les risques d'altération ou d'oubli». Mme Bendouda a ajouté qu'à travers les différents espaces du festival, «nous renouons avec des pratiques que la femme algérienne s'est toujours employée à préserver et à transmettre de génération en génération», saluant, dans ce contexte, l'hommage rendu par le com-

missariat du festival à des «figures artistiques exceptionnelles», à l'instar de Houria Aïchi, qui incarne la voix de la mémoire de l'Algérie, et Bahdja Rahal, qui porte le parfum de la musique andalouse.

PATRIMOINE À PRÉSERVER

Pour sa part, le commissaire du festival, Sid Ali Benmerabet, a insisté sur l'importance de «retrouver les anciennes formes et pratiques artistiques et culturelles et de les réinscrire dans la mémoire vivante, au regard des connaissances et du savoir-faire

qu'elles recèlent, forgés par des générations d'artisanes», soulignant que «chaque métier porte l'histoire d'un lieu, l'empreinte d'un être humain et une part de l'identité qu'il importe de sauvegarder et de transmettre». La préservation de ce patrimoine ne saurait se réduire à sa seule célébration, mais requiert sa documentation, son étude et l'intégration des savoirs qui lui sont inhérents dans les parcours académiques et de formation, outre «la mise à disposition de véritables opportunités d'apprentissage, de pratique et de

perfectionnement de ces métiers», a-t-il dit. Le festival prévoit également des ateliers de formation de type master class consacrés aux métiers et à l'artisanat, avec la participation d'artistes qui y présentent directement aux visiteurs leurs œuvres ainsi que leurs techniques traditionnelles, parallèlement à l'organisation d'une formation consacrée aux métiers traditionnels menacés de disparition, outre la tenue d'une exposition de costumes traditionnels algériens rares datant de la période allant du XVII^e au XIX^e siècle, ainsi qu'un espace baptisé musée numérique, qui consiste en une plateforme numérique dédiée au patrimoine matériel algérien. Dans l'espace café littéraire, seront également présentées des publications de créatrices dans le domaine du patrimoine, parallèlement à la programmation d'interventions et de rencontres intellectuelles autour de thématiques telles que «l'UNESCO et la protection du patrimoine et la musique féminine oubliée et son rôle social», outre la projection de deux films consacrés au patrimoine à la Cinémathèque d'Alger.

GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

La contribution des start-up mise en avant

La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou, a souligné, jeudi à Alger, que plus de 3.000 start-up et micro-entreprises activaient dans le domaine de la gestion des déchets à l'échelle nationale, et que plus de 197 autorisations de collecte des déchets recyclables avaient été délivrées au titre de l'année 2025. Lors de la cérémonie d'ouverture de la 10^e édition du Salon international de la récupération et de la valorisation des déchets, organisée sous le slogan "L'économie circulaire durable: enjeux et perspectives", Mme Krikou a précisé que "cette évolution traduit l'essor de la culture de valorisation des déchets", ajoutant que le secteur s'est renforcé par un cadre législatif à travers la loi 25-02 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, modifiant la loi 01-19, outre l'accompagnement via la plateforme "Investisseur environnemental", en tant que trait d'union entre l'administration et l'investisseur.

Concernant le Salon, la ministre a affirmé qu'il était devenu un espace important d'échange d'expertises et d'expériences et de présentation des solutions et technologies modernes dans le domaine de la gestion des déchets, relevant que les jeunes, les porteurs de projets et les start-up constituent des partenaires essentiels dans l'édification d'une économie circulaire à même de créer de la valeur ajoutée, grâce aux solutions innovantes qu'ils proposent dans les domaines du tri, de la collecte, de la récupération, du recyclage et de la valorisation. Cette édition s'est distinguée par la participation du Sultanat d'Oman en qualité d'invité d'honneur. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du président de l'Autorité de l'environ-

nement du Sultanat d'Oman, Abdullah bin Ali Al-Amri, ainsi que de plusieurs responsables et personnalités, et de représentants d'entreprises économiques et de partenaires nationaux et étrangers. De son côté, le président de l'Autorité de l'environnement du Sultanat d'Oman a salué l'expérience algérienne dans le domaine de l'environnement, soulignant que le Salon lui avait permis de prendre connaissance de près de plusieurs expériences dans le domaine de la récupération et de la valorisation des déchets. Il s'est également félicité de la diversité des investissements ainsi que la

contribution des PME et des start-up.

Nouvelles opportunités économique Selon les organisateurs du Salon, cette manifestation, qui a enregistré la participation de 130 exposants, constitue un espace d'échange d'expertises et d'expériences, et permet de faire connaître les différents projets, solutions et technologies innovantes dans le domaine de la récupération et de la valorisation des déchets, ainsi que de mettre en évidence les potentialités économiques qu'offre ce secteur, à travers la transformation des déchets en ressources et leur réintégration dans le circuit économique.

Elle vise également à ancrer la culture de la récupération et de la valorisation, en encourageant l'investissement dans ce domaine et en créant de nouvelles opportunités économiques. Cette édition constitue également une occasion de renforcer les opportunités de coopération internationale, à travers l'ouverture d'un espace permettant d'explorer les possibilités de partenariat et d'investissement dans le secteur de la valorisation des ressources, contribuant, ainsi, à l'élaboration d'approches communes pour relever les défis environnementaux.

FÊTE DE LA FIGUE SÈCHE DE BENI MAOUCHE

220 exposants à la 22^e édition

Plus de 200 exposants venus d'une trentaine de wilayas du pays prennent part à la 22^e édition de la Fête de la figue sèche de Beni Maouche, dans la wilaya de Béjaïa, qui s'est ouverte jeudi 8 octobre dans une ambiance festive en présence des autorités locales. Cette édition, qui coïncide avec le 30^e anniversaire de la création de la manifestation en 1996, a réuni 220 exposants représentant 32 wilayas, a indiqué à l'APS, Omar Bekkouché, SG de l'Association des figuiculteurs de Beni Maouche, organisatrice de l'événement qui se poursuit au niveau du marché hebdomadaire jusqu'au 10 octobre. Bekkouché a ajouté que la participation

d'exposants issus des différentes wilayas est «encourageante et une source de fierté», précisant que près de 90 % de l'espace d'exposition est consacré à la figue sèche, tandis que le reste est dédié à d'autres produits du terroir et à l'artisanat de plusieurs régions du pays. Il a fait savoir que, pour cette 22^e édition, 23 figuiculteurs de la région ont obtenu le logo portant l'indication géographique de Beni Maouche, délivré par l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV) de Sidi Aich. La labellisation obtenue en 2016 constitue une «grande valeur ajoutée pour la figue sèche de Beni Maouche et lui a permis de s'imposer sur le

marché national», a ajouté Bekkouché. Pour sa part, le directeur des services agricoles (DSA) de Béjaïa, Mohamed Boutiba Benkelaouz, a indiqué à l'APS que la filière figuicole de la wilaya s'étend sur une superficie de 7.770 hectares et assure une production annuelle moyenne de 148.000 quintaux. Il a ajouté que la filière figuicole est en plein développement, tant en termes de superficie que de production, soulignant qu'une superficie de 25.000 ha a été plantée au cours des années 2024 et 2025. Pour 2026, le DSA a indiqué qu'un programme de plantation avait déjà été établi et qu'il devrait démarrer durant le mois en cours. Il a assuré que

l'ensemble des vergers de figuiers touchés par les feux de forêt survenus en juillet et août derniers avait été recensé et que les agriculteurs concernés seraient indemnisés. Par ailleurs, des conférences sont au programme de la 22^e édition, notamment sur le «suivi et protection phytosanitaire du figuier» et la «lutte biologique contre les maladies de la figue», animées par des experts dans le domaine. Un concours culinaire, baptisé «l'art de la figue», mettant à l'honneur des plats préparés à base de figues fraîches et de figues sèches, est également organisé à l'occasion de cette fête agricole consacrée à ce fruit emblématique de la région.

AFFAIRE DE L'EX-MINISTRE NASSIM DIAFAT

Le procureur requiert l'aggravation des peines

Le procureur général près la cour d'Alger a requis, mercredi dernier, l'aggravation des peines prononcées contre l'ancien ministre, Nassim Diafat, ainsi que plusieurs membres de sa famille, dont son épouse, son frère et son gendre.

Par Redouane Hannachi

Le représentant du ministère public a notamment demandé que la peine de cinq ans de prison ferme infligée à l'ancien membre du gouvernement soit portée à dix ans. Ces réquisitions interviennent dans le cadre du nouveau procès de l'ex-ministre, organisé après l'acceptation de son pourvoi en cassation par la chambre délictuelle et correctionnelle de la Cour suprême. Les magistrats avaient donné suite à certains moyens soulevés par la défense, notamment ceux portant sur l'ajout de questions qui ne figuraient pas dans l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la cour d'Alger. Lors de cette audience, Nassim Diafat a maintenu les déclarations faites lors de son précédent procès en appel devant la première chambre pénale de la cour d'Alger. Il avait alors été condamné à cinq ans de prison ferme, une peine confirmée par les magistrats de cette juridiction. L'ancien ministre avait initialement été condamné par le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'Hamed pour des faits liés au trafic d'influence et à la corruption. Tout au long de la procédure, il a nié les accusations portées contre lui.

DES MARCHÉS PUBLICS AU CŒUR DU DOSSIER

Membre fondateur de la Fédération des jeunes entrepreneurs, Nassim Diafat est



soupçonné d'avoir abusé de ses fonctions ministérielles et usé de son influence pour faire bénéficier des membres de sa famille d'avantages indus dans le cadre de contrats obtenus auprès de l'Algérienne de réalisation d'infrastructures et d'équipements métalliques (Alrim). Le dossier concerne également plusieurs opérations de financement. Il est notamment reproché à l'ancien ministre et à son épouse d'avoir bénéficié de crédits bancaires liés, entre autres, à l'acquisition d'un rétrochar-

geur de marque JCB, d'un montant de 650 millions de centimes, ainsi que d'un autre crédit de 600 millions de centimes auprès des services de l'hydraulique de la wilaya de Sétif. Deux autres crédits, de 179 et 191 millions de centimes, sont également mentionnés dans le cadre d'opérations liées à la direction de Sonelgaz dans cette wilaya.

Le PDG d'Alrim, Mokhtar Tayane, est lui aussi poursuivi dans cette affaire. Il avait été placé en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire

d'El Harrach, en même temps que quatre autres cadres de l'entreprise. Plus d'une dizaine d'autres mis en cause, dont l'épouse et les deux frères de l'ancien ministre, avaient été placés sous contrôle judiciaire.

LA DÉFENSE AVAIT CONTESTÉ LA PROCÉDURE

Au cours de la procédure, les avocats de Nassim Diafat ont contesté plusieurs éléments du dossier, notamment des pièces juridiques et matérielles recueillies lors de l'en-

quête préliminaire et de l'instruction judiciaire. Ils ont également invoqué l'état de santé de leur client pour demander sa remise en liberté. Les avocats avaient, par ailleurs, saisi à deux reprises la chambre d'accusation de la cour d'Alger pour contester l'ordonnance de placement en détention provisoire prise par le juge d'instruction du pôle pénal économique et financier de Sidi M'Hamed. Leurs recours avaient été rejetés. La juridiction avait également fait droit à la demande du parquet général concernant la prolongation de la détention provisoire de l'ancien ministre pour une durée de quatre mois. Celui-ci est détenu à l'établissement pénitentiaire de Koléa. Les représentants du Trésor public ont, de leur côté, interjeté appel afin d'obtenir une révision des réparations financières accordées en première instance. Ils estiment que les montants retenus ne correspondent pas à l'ampleur des préjudices subis par les institutions concernées et aux faits reprochés aux prévenus. Nassim Diafat avait rejoint le gouvernement d'Abdelaziz Djerad le 2 janvier 2020, en qualité de ministre délégué chargé des Micro-entreprises, avant de quitter ses fonctions le 8 septembre 2022. Il est poursuivi dans ce dossier aux côtés de 37 autres accusés, parmi lesquels figurent des membres de sa famille, ainsi que d'anciens cadres et fonctionnaires du ministère de tutelle.

R. H.

TRAFIC DE DROGUE

Le réseau de « Zkaboudj » devant le tribunal criminel mercredi prochain

Le tribunal criminel de première instance d'Alger, siégeant à Dar El Beïda, doit examiner mercredi prochain, sauf renvoi, l'affaire du réseau de trafic de drogue dure attribué à Ch. Chouaïb, alias « El Hadj Zkaboudj ». Ce dernier, toujours en fuite et activement recherché, fait l'objet de cinq mandats d'arrêt internationaux. L'affaire devait initialement être jugée lors de la précédente session criminelle.

Les mandats d'arrêt et les ordonnances de placement en détention provisoire prononcés par le juge d'instruction chargé du dossier ont été confirmés par la chambre d'accusation de la cour d'Alger.

Cette affaire remonte à juillet 2023, lorsque les services de la police judiciaire ont démantelé un réseau criminel transfrontalier spécialisé dans le trafic de cocaïne. L'opération, menée à l'issue de plus de trois mois de travail

de renseignement par le Service central de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), s'est soldée par l'arrestation de 16 personnes et la saisie de plusieurs dizaines de kilogrammes de cocaïne.

Selon les éléments communiqués à l'époque par la DGSN, le réseau projetait d'acheminer une importante cargaison de cocaïne de Tamanrasset vers la capitale. Les investigations, conduites sous le contrôle du parquet territorialement compétent, ont permis d'identifier ses membres et de mettre au jour leur rôle présumé dans le transport et la distribution de cette drogue.

L'un des principaux épisodes de l'enquête a été l'arrestation, le 23 juillet 2023, du convoyeur présumé de la cargaison à Berriane, dans la wilaya de Ghardaïa. Âgé de 60 ans, le chauffeur a été intercepté à bord d'un véhicule

tout-terrain après avoir été surveillé par les enquêteurs. La fouille du véhicule a permis la découverte de 65 briques de cocaïne, d'un poids total de 73,720 kg, dissimulées dans un compartiment aménagé dans le coffre.

À la suite de cette première arrestation, les investigations techniques et les recherches menées par les services de sécurité ont abouti à l'interpellation des 15 autres suspects entre le 24 et le 29 juillet 2023. Les enquêteurs leur attribuent notamment des rôles dans la distribution et le trafic de cocaïne.

Les perquisitions effectuées aux domiciles des mis en cause ont également permis la saisie d'une quantité supplémentaire de cocaïne, estimée à 5,680 kg, ainsi que d'une somme de 2,176 milliards de centimes dans la commune de Bourouba, à Alger.

Présenté comme le présumé cerveau de cette organisation criminelle, « El

Hadj Zkaboudj » aurait également été impliqué dans une tentative d'introduction de 1,2 million de capsules de psychotropes à la veille du mois de Ramadan 2023, selon les informations rapportées dans le cadre de cette affaire. Par ailleurs, les services de sécurité avaient annoncé la saisie de 35,9 kg de cocaïne au port d'Alger. La drogue avait été découverte à bord d'un navire battant pavillon étranger, à la suite d'informations parvenues aux services de la Sûreté nationale et de fouilles menées en coordination avec les gardes-côtes.

Les enquêteurs s'intéressent également aux procédés employés par les réseaux de trafic pour échapper aux contrôles, notamment l'utilisation de véhicules adaptés au transport de marchandises afin de dissimuler des produits prohibés.

R.H.

YÉMEN

Nouvelle avancée militaire contre les Houthis

L'offensive bénéficie, selon les informations communiquées, de l'appui aérien de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite.

Les forces gouvernementales yéménites ont annoncé avoir pris le contrôle total du front montagneux de Khaboub, qui surplombe le détroit stratégique de Bab el-Mandeb. Cette avancée s'inscrit dans le cadre de l'opération « Aube du Yémen », lancée pour reconquérir les territoires contrôlés par les rebelles houthis, dans un contexte d'intensification des opérations militaires sur plusieurs fronts.

Dans un communiqué publié sur la plateforme X, les forces du « Bouclier de la nation » ont affirmé avoir sécurisé l'ensemble du secteur en coordination avec les Brigades des Géants et les forces conjointes. Aucun détail n'a toutefois été communiqué concernant les pertes humaines ou l'ampleur des effectifs engagés. Située dans le gouvernorat de Lahij, au sud du pays, la région de Khaboub occupe une position militaire stratégique. Ses reliefs montagneux permettent de surveiller les axes menant au détroit de Bab el-Mandeb, passage maritime essentiel reliant la mer Rouge au golfe d'Aden et constituant une voie majeure pour le commerce international et le transport des hydrocarbures.

Cette progression intervient après l'annonce, quelques jours plus tôt, de la reprise de positions dans la région de Bab el-Mandeb et dans le district de Dhubab. Selon les autorités militaires yéménites, les forces gouvernementales auraient également pris le contrôle de l'aéroport de Dhubab et



coupé la route reliant cette zone à la ville de Mokha. L'offensive bénéficie, selon les informations communiquées, de l'appui aérien de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite.

Les combats se déroulent alors que les

Houthis avaient enregistré des avancées en septembre dans certaines zones des gouvernorats de Hodeïda et de Taëz, notamment à Mokha et à proximité de l'île de Mayyun, située près du détroit. Le contrôle de ces positions revêt une importance par-

ticulière pour les différentes parties en raison de leur valeur militaire et de leur proximité avec les principales routes maritimes régionales.

Parallèlement, les autorités gouvernementales renforcent leur dispositif militaire. Le vice-chef d'état-major, Ahmed al-Basr, a présidé une réunion consacrée à la mise en œuvre des directives du président du Conseil présidentiel, Rachad al-Alimi, relatives à la mobilisation générale. Il a appelé à accélérer la préparation des unités, à améliorer leur capacité opérationnelle et à répondre à leurs besoins en personnel, en formation et en équipements.

Lancée avec pour objectif de reprendre les institutions de l'État et les territoires contrôlés par les Houthis, notamment la capitale Sanaa, l'opération « Aube du Yémen » marque une nouvelle phase de l'offensive gouvernementale.

Selon le dernier bilan officiel, les forces gouvernementales affirment avoir mené 2 103 frappes ciblées contre des positions houthis sur plusieurs fronts et neutralisé 1 860 combattants depuis le début de l'opération. Ces chiffres n'ont pas fait l'objet d'une confirmation indépendante.

La bataille autour de Khaboub illustre ainsi l'importance stratégique du contrôle des abords de Bab el-Mandeb, dans une guerre qui continue de fragiliser le Yémen et de faire peser des risques sur la sécurité d'un axe maritime essentiel au commerce mondial.

R.I/agences

POUR METTRE FIN À L'HOSTILITÉ AVEC L'ENTITÉ SIONISTE Joseph Aoun privilégie la négociation

Le président libanais, Joseph Aoun, a réaffirmé jeudi que la négociation constituait la seule alternative à la guerre et qu'un accord était indispensable pour mettre fin à l'état d'hostilité entre le Liban et l'entité sioniste. Cette position intervient alors que Beyrouth cherche une solution pour assurer la continuité de la sécurité dans le sud du pays après la fin du mandat de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul).

Lors d'une rencontre au palais présidentiel de Baabda avec la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécu-

rité, Kaja Kallas, le chef de l'État a évoqué la situation sécuritaire et les perspectives diplomatiques. Il a souligné que les contacts se poursuivaient afin de définir une formule alternative à la mission onusienne, tout en exprimant la préférence du Liban pour une force placée sous le drapeau des Nations unies. Joseph Aoun a également défendu le rôle de l'armée libanaise, affirmant qu'elle accomplissait pleinement ses missions dans les zones où elle est déployée au sud du Litani, conformément à l'accord-cadre. Il a toutefois accusé l'entité sioniste de ne pas respecter les dispositions de cet accord et de poursuivre ses

opérations contre les localités du sud, notamment par des bombardements et des destructions qui continuent de faire des victimes et des blessés.

Beyrouth entend ainsi s'appuyer sur les États-Unis, garants de l'accord, ainsi que sur ses partenaires internationaux, pour exercer une pression sur l'occupant et obtenir la mise en œuvre des engagements convenus.

De son côté, Kaja Kallas a assuré que l'Union européenne continuerait à soutenir et à renforcer les capacités de l'armée libanaise. Elle a insisté sur la nécessité d'éviter tout vide sécuritaire dans le sud du pays après le départ de

la Finul, précisant que des discussions étaient en cours sur la création d'une force internationale susceptible de prendre le relais. Elle a néanmoins estimé qu'une prolongation du mandat de la mission onusienne serait préférable.

La responsable européenne a également confirmé que les préparatifs de la mission européenne de formation destinée à soutenir l'armée libanaise étaient achevés. Cette initiative s'inscrit dans les efforts visant à renforcer les institutions nationales et à consolider la capacité de l'État à assurer la sécurité sur son territoire.

Le ministre libanais des

Affaires étrangères, Youssef Raggi, a pour sa part souligné l'importance de la coopération avec l'Union européenne dans le domaine de la formation sécuritaire. Il a réaffirmé la volonté de Beyrouth de rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, de renforcer ses institutions et de remettre le pays sur la voie de la stabilité.

Au-delà de la question de la Finul, cette rencontre illustre la volonté du Liban de privilégier la voie diplomatique et de consolider ses partenariats internationaux, dans un contexte régional toujours marqué par les tensions et les incertitudes sécuritaires.

ÉTHIOPIE-ÉRYTHRÉE

La menace d'une nouvelle confrontation militaire se précise

Les tensions entre l'Éthiopie et l'Érythrée franchissent un nouveau cap. Addis-Abeba a appelé les forces érythréennes à se retirer immédiatement de son territoire, dans une lettre adressée au Conseil de sécurité des Nations unies, alors que des mouvements de troupes et des affrontements sont signalés dans le nord de l'Éthiopie. Dans ce courrier daté du 8 octobre, le ministre éthiopien des Affaires étrangères, Gedion Timothewos, estime que la présence de soldats érythréens sur le territoire national ne laisse à son pays d'autre choix que de se défendre. Selon des sources diplomatiques, les autorités éthiopiennes considèrent le franchissement de la frontière comme une invasion et une atteinte à

leur souveraineté.

Sur le terrain, des témoins et des experts affirment avoir observé des soldats érythréens dans le nord du pays au cours de la semaine. Des sources locales citées par Al Arabiya et Al Hadath font état d'une incursion de forces érythréennes dans les environs d'Adigrat, dans la région du Tigré, à une quarantaine de kilomètres de la frontière. Certaines unités se dirigeraient vers le sud, en direction de Mekele, la capitale régionale. Ces informations n'ont toutefois pas été confirmées de manière indépendante. Asmara rejette catégoriquement ces accusations. Le ministre érythréen de l'Information, Yemane Gebremeskel, a notamment démenti la présence de troupes de

son pays à Adigrat, accusant l'Éthiopie de chercher à justifier une éventuelle guerre contre l'Érythrée. Cette montée des tensions intervient quelques jours après la rupture des relations diplomatiques entre les deux voisins. La décision érythréenne fait suite à la fermeture de l'ambassade éthiopienne en Érythrée et à l'expulsion de dix diplomates érythréens, dans un contexte de détérioration rapide des relations bilatérales. Parallèlement, les combats se poursuivent dans les zones montagneuses du nord du Tigré entre les forces gouvernementales éthiopiennes et les combattants tigréens, tandis que la situation militaire reste difficile à documenter.

Un autre front est signalé dans la région

de l'Amhara. Des médias proches des forces Fano affirment que celles-ci ont pris dix localités dans le nord du Shewa, capturé 520 soldats fédéraux et saisi plus de 1 500 armes à feu. Ces bilans n'ont cependant pas été confirmés par des sources indépendantes. Entre accusations d'incursion, démentis officiels et combats sur plusieurs fronts, la situation fait craindre une nouvelle dégradation de la sécurité dans la Corne de l'Afrique. La rupture du dialogue diplomatique entre Addis-Abeba et Asmara réduit davantage les possibilités de désescalade, alors que les deux pays restent engagés dans une confrontation aux conséquences régionales potentiellement importantes.

IRAN-ÉTATS-UNIS

Moscou propose sa médiation

L'Iran exclut tout abandon de l'enrichissement de l'uranium et promet de répondre prochainement aux propositions américaines.

Alors que les négociations entre Téhéran et Washington se poursuivent par l'intermédiaire de médiateurs, Vladimir Poutine réaffirme la disponibilité de la Russie à contribuer au règlement du conflit au Moyen-Orient. De son côté, l'Iran exclut tout abandon de l'enrichissement de l'uranium et promet de répondre prochainement aux propositions américaines.

Les efforts diplomatiques autour du conflit au Moyen-Orient se poursuivent sur plusieurs fronts. Jeudi, le président russe Vladimir Poutine s'est entretenu avec son homologue iranien, Massoud Pezeshkian, en marge d'un sommet régional organisé au Turkménistan. À cette occasion, le dirigeant russe a réaffirmé la volonté de Moscou de contribuer à une issue au conflit, tout en saluant les efforts de Téhéran en faveur de sa résolution.

« Nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer au règlement de cette situation », a déclaré Vladimir Poutine, selon les agences de presse russes. Il a également évoqué les « efforts réels » déployés par l'Iran pour mettre fin aux hostilités, déclenchées, selon les informations rapportées, par des frappes américano-sionistes contre le territoire iranien le 28 février.

Cette rencontre intervient dans un contexte de rapprochement entre Moscou et Téhéran. Depuis le début de la guerre en Ukraine en 2022, les deux pays ont renforcé leurs relations diplomatiques et militaires. Toutefois, leur coopération suscite des critiques de la part de Kiev et des pays occidentaux, qui accusent l'Iran d'avoir fourni à la Russie des drones de type Shahed et des missiles à courte portée. La Rus-



sie est, quant à elle, accusée d'avoir transmis à Téhéran des données de ciblage susceptibles d'être utilisées contre des intérêts américains au Moyen-Orient.

TÉHÉRAN MAINTIENT SA POSITION SUR LE NUCLÉAIRE

Sur le dossier nucléaire, l'Iran affiche également sa détermination. Le président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, Mohammad Eslami, a affirmé jeudi que son pays ne renoncerait pas à l'enrichissement de l'uranium et ne remettrait pas son stock de matière enrichie.

Rejetant les menaces américaines visant les installations nucléaires iraniennes, le responsable a estimé que celles-ci n'avaient rien de nouveau. Il a surtout insisté sur le caractère essentiel de l'enrichissement

dans le processus nucléaire iranien, laissant entendre que cette question demeure une ligne rouge pour les autorités de Téhéran. Cette position pourrait constituer un enjeu majeur dans les discussions avec Washington, alors que les deux parties tentent de rapprocher leurs positions sur les conditions d'un éventuel accord.

DES ÉCHANGES DIPLOMATIQUES TOUJOURS EN COURS

Parallèlement, le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghtchi, a indiqué que Téhéran préparait une réponse aux propositions américaines, attendue dans les prochains jours.

Selon l'agence de presse iranienne Tasnim, le chef de la diplomatie a précisé que les négociations se poursuivaient et que les

échanges de messages entre les deux parties avaient lieu régulièrement par l'intermédiaire de médiateurs.

Téhéran a notamment présenté une initiative baptisée « plan en sept jours », en réponse à laquelle les responsables iraniens ont pris connaissance des positions américaines. Les autorités iraniennes examinent actuellement les propositions reçues avant de transmettre leur réponse officielle. « Je pense que nous présenterons notre réponse officielle au cours des prochains jours », a déclaré Abbas Araghtchi, tout en soulignant que le processus de négociation restait ouvert.

MOSCOU RENFORCE SON RÔLE DIPLOMATIQUE

La rencontre entre Poutine et Pezeshkian au Turkménistan illustre la volonté de Moscou de conserver un rôle dans les équilibres régionaux, alors que les tensions entre l'Iran et les États-Unis continuent de peser sur la sécurité au Moyen-Orient.

Les deux dirigeants participent au sommet de la Communauté des États indépendants (CEI), qui rassemble plusieurs anciennes républiques soviétiques, dans un contexte de rivalités persistantes entre la Russie et les puissances occidentales.

Reste à savoir si les initiatives diplomatiques en cours permettront de surmonter les divergences entre Washington et Téhéran, notamment sur le programme nucléaire iranien et les garanties de sécurité. Pour l'heure, les déclarations des responsables iraniens témoignent d'une volonté de poursuivre les discussions, sans pour autant céder sur les principes que Téhéran considère comme essentiels.

R.I/agences

PALESTINE

Les élections législatives reportées de plusieurs mois

Les élections législatives palestiniennes, initialement prévues le 28 novembre 2026, devraient être reportées de plusieurs mois en raison de la dégradation de la situation dans les territoires palestiniens, selon une lettre consultée par l'agence Reuters. Dans ce courrier daté du 8 octobre et adressé au ministre français des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, le vice-président palestinien Hussein al-Cheikh indique que les conditions politiques, sécuritaires et économiques nécessaires à la tenue du scrutin ne sont pas réunies. « L'évaluation a conclu que les conditions politiques, sécuritaires et économiques prévisibles, sur lesquelles reposait la fixation de la date des élections législatives au 28 novembre 2026, ne sont pas réunies », précise la lettre.

Le responsable palestinien souligne également que l'organisation des élections dans les circonstances actuelles se heurte à des obstacles majeurs susceptibles de compromettre leur caractère inclusif, la liberté de participation des électeurs et des candidats, ainsi que l'intégrité du processus électoral. Aucune nouvelle date pour la tenue du scrutin n'a été précisée dans le courrier.

LIBAN

L'UE prépare une mission de sécurité à Beyrouth

Les premiers éléments d'une mission européenne de sécurité pourraient arriver à Beyrouth d'ici au 25 décembre, dans un contexte marqué par les interrogations sur l'avenir de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul). Cette mission, qui devrait mobiliser au moins une centaine de militaires français, espagnols et italiens, vise à soutenir les institutions sécuritaires libanaises, sans se substituer aux forces internationales déployées dans le sud du pays.

L'Union européenne a reçu une demande officielle des autorités libanaises en vue de la mise en place de cette mission. Son appro-

bation formelle devrait intervenir lors de la réunion des ministres européens des Affaires étrangères prévue le 12 octobre à Luxembourg.

La cheffe de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, a indiqué que les préparatifs étaient achevés pour le lancement d'une mission destinée à former et à conseiller l'armée libanaise, tout en apportant un soutien aux forces de sécurité intérieure. L'objectif est de renforcer les capacités des institutions nationales à assurer la stabilité et la sécurité du pays. Bruxelles insiste toutefois sur le fait que cette initiative ne constitue pas une alternative à

la Finul, dont le mandat actuel doit prendre fin le 31 décembre 2026. L'avenir du dispositif international reste ainsi une préoccupation majeure pour les responsables libanais, qui redoutent les conséquences d'un retrait sans mécanisme de remplacement clairement défini. En juin dernier, l'Union européenne avait annoncé une enveloppe supplémentaire de 100 millions d'euros destinée aux Forces armées libanaises, dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix. Cette aide s'inscrit dans les efforts visant à consolider les capacités de l'armée et à soutenir les institutions chargées de la sécurité. Le président liba-

nais, Joseph Aoun, privilégie pour sa part une prolongation du mandat de la Finul. À défaut, il souhaite la mise en place d'une force internationale reposant sur un cadre juridique clair. Le président du Parlement, Nabih Berri, et le Premier ministre, Nawaf Salam, ont également mis en garde contre le risque d'un vide sécuritaire après le départ éventuel des Casques bleus.

La future mission européenne apparaît ainsi comme un appui aux institutions libanaises, alors que Beyrouth cherche à éviter toute dégradation de la situation sécuritaire à l'approche de l'échéance de la Finul.

PROCESSUS DE PAIX EN TURQUIE

Le PKK annonce le retrait de ses combattants

Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) a annoncé le retrait de ses combattants du territoire turc et des zones proches de la frontière, dans le cadre des efforts visant à accélérer le processus de paix avec Ankara. Dans un communiqué, le mouvement a indiqué avoir retiré, il y a quelques jours, l'ensemble de ses combattants présents dans les zones concernées, qui, selon lui, ne repré-

sentaient aucun risque de déclenchement d'un conflit. Le PKK estime avoir ainsi achevé les étapes liées à la fin de la lutte armée et à la transition vers l'action politique démocratique. Le mouvement a également annoncé l'évacuation de quatre tunnels et positions militaires à Metina, à l'ouest de la région de Zap, dans le nord de l'Irak. Bien que ces installations soient éloignées de la frontière

turque, cette décision vise, selon le PKK, à éviter qu'Ankara ne les considère comme une menace pour sa sécurité. De son côté, Tuncer Bakırhan, coprésident du Parti de l'égalité et de la démocratie des peuples (DEM Parti), favorable aux droits des Kurdes en Turquie, a estimé que la fin complète du désarmement pourrait être annoncée le 27 novembre prochain. S'exprimant lors d'une interview télé-

visée, il a expliqué que cette échéance reposait sur les observations de terrain et les informations reçues par son parti depuis le nord de l'Irak. Bakırhan a également affirmé que le processus de paix progressait progressivement vers son aboutissement, soulignant que le climat de confiance actuel était plus solide que lors du précédent processus de négociation mené entre 2013 et 2015.

FINALE CAN 2025

Le TAS joue aux prolongations

Le verdict est attendu entre le 18 et le 22 octobre, alors que l'hypothèse d'un match à rejouer reste très incertaine.

Dix mois après la finale controversée de la CAN 2025, le Sénégal et le Maroc doivent encore patienter. Réuni jeudi 8 octobre à Lausanne, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a entendu les différentes parties dans le cadre du recours introduit par la Fédération sénégalaise de football (FSF). Tenue à huis clos, l'audience a débuté à 9 h 30 et s'est achevée vers 14 h 45. Les représentants du Sénégal, du Maroc et de la Confédération africaine de football (CAF) ont présenté leurs arguments devant la formation arbitrale.

À l'issue de l'audience, le secrétaire général de la FSF, Abdoulaye Sow, a indiqué que la délégation sénégalaise avait défendu ses positions. La partie marocaine, elle, n'a fait aucune déclaration à la presse.

LE SUSPENSE DEMEURE

Le directeur général du TAS, Matthieu Reeb, a écarté la perspective d'une décision immédiate. La sentence pourrait être rendue dans les prochains jours ou prendre plusieurs semaines, notamment si les arbitres optent pour une décision détaillée, motivée sur le plan juridique.

La formation arbitrale doit désormais examiner les arguments et les pièces soumis par les parties avant de délibérer. La sentence fera également l'objet d'un contrôle formel avant son prononcé. Le verdict est attendu entre le 18 et le 22 octobre.

TROIS SCÉNARIOS SUR LA TABLE

Trois issues sont envisageables. Le TAS



peut confirmer la décision de la commission d'appel de la CAF du 17 mars 2026, qui a déclaré le Sénégal forfait et attribué la victoire au Maroc sur tapis vert (3-0). Il peut aussi annuler cette décision ou renvoyer le dossier devant l'instance compétente de la CAF. Saisie le 25 mars par la FSF, la juridiction arbitrale doit donc se prononcer sur la validité de la décision contestée. Mais une éventuelle annulation ne signifierait pas automatiquement que la finale serait rejouée. Un nouveau match ne pourrait être envisagé qu'à la faveur d'un renvoi du dossier à la CAF, si le TAS annulait la décision sans trancher lui-même le fond de l'affaire. Il reviendrait alors à l'instance africaine de statuer sur les suites à donner au litige, y compris sur l'éventualité d'une nouvelle rencontre.

ET SI LE TAS FAISAIT REJOUER ?

Le précédent de 2005 entre l'Ouzbékistan et Bahreïn est souvent cité dans ce type de débat. Lors d'un barrage qualificatif pour la Coupe du monde, la FIFA avait ordonné de rejouer la rencontre après une erreur d'arbitrage dans l'application des

règles. L'arbitre avait refusé un penalty ouzbek en raison d'une entrée prématurée dans la surface, puis accordé un coup franc à Bahreïn au lieu de faire retirer le tir. L'Ouzbékistan réclamait une victoire sur tapis vert, mais la FIFA avait choisi de faire rejouer le match. La nouvelle rencontre s'était achevée sur un nul, permettant à Bahreïn de se qualifier.

Ce précédent ne constitue toutefois pas un parallèle direct avec la finale de Rabat. En 2005, il s'agissait de corriger une erreur dans l'application des règles. Pour Sénégal-Maroc, le penalty accordé au Maroc après recours à l'assistance vidéo et le but sénégalais refusé juste avant relèvent de décisions arbitrales dont la révision par le TAS demeure particulièrement délicate.

Pour qu'une répétition de la finale devienne possible, il faudrait donc que le TAS renvoie l'affaire à la CAF et que celle-ci privilégie cette solution. Plus de neuf mois après les faits, cette hypothèse reste incertaine. Le président de la CAF, Patrice Motsepe, a indiqué que l'instance attendait la décision définitive du TAS avant de clore le dossier du titre continental.

FIFA

Infantino, en opération séduction en Afrique



À l'approche de la prochaine élection à la présidence de la FIFA, Gianni Infantino soigne ses relations avec les dirigeants africains. En marge d'un congrès organisé jeudi au Cap-Vert, le patron du football mondial a vanté les investissements de l'instance sur le continent, devant les représentants des 54 fédérations africaines.

« En tant que président de la FIFA, je suis fier d'avoir contribué avec vous à cette révolution

du football africain au cours des dix dernières années », a déclaré le dirigeant italo-suisse, avant de plaider pour le dialogue et l'ouverture : « Nous pouvons toujours faire mieux. »

UN MILLIARD DE DOLLARS POUR CONVAINCRE

Infantino a également mis en avant les financements mobilisés par la FIFA pour soutenir différents projets en Afrique, évoquant notamment une envelop-

pe d'un milliard de dollars et les investissements réalisés depuis 2016. Derrière ce discours promotionnel, l'enjeu est aussi électoral. Le continent africain, qui compte 54 fédérations membres, représente près d'un quart des voix lors de l'élection présidentielle de la FIFA. En valorisant son bilan et les retombées de sa politique, Infantino cherche ainsi à consolider son soutien auprès d'un bloc électoral stratégique.

MANCHESTER CITY

Erling Haaland appel à l'unité

La semaine dernière, Manchester City a été reconnu coupable de nombreuses infractions aux règles financières de la Premier League. Depuis, les sorties se multiplient. S'il était silencieux depuis quelques jours, Erling Haaland a brisé le silence.

Manchester City traverse une période compliquée. Si le club anglais a fait appel du verdict et attend de connaître les sanctions éventuelles, Erling

Haaland a adressé un message de solidarité aux supporters des Citizens.

Abordé par Sky Sports avant le déplacement à Liverpool dimanche, l'attaquant norvégien a appelé à rester soudés malgré les turbulences. "Nous devons rester unis. Nous devons nous soutenir les uns les autres et rester positifs. Peu importe ce qui arrive dans la vie, nous devons toujours garder le sourire. Nous devons

regarder devant nous, essayer de gagner des matchs et profiter de la situation. (...) Nous devons rester ensemble, nous montrer de l'amour, profiter de l'aventure et sourire, a insisté le Scandinave, sans évoquer directement les accusations visant son club. Je tiens énormément à City et à ses supporters, parce que je suis moi-même un supporter. Je ressens la même chose qu'eux.", a-t-il déclaré.

ARGENTINE

De lourdes réquisitions au procès Maradona

Bientôt le fin mot de l'histoire. L'heure était aux réquisitions ce jeudi dans le procès autour de la mort de Diego Maradona qui dure depuis six mois désormais. L'accusation a affirmé que ces longs mois d'audience ont permis de démontrer « une organisation chaotique » de l'équipe médicale de l'ancien joueur, pointée comme responsable de sa mort le 25 novembre 2020, le laissant « dans une situation d'abandon, le livrant à son sort » jusqu'à cette date tragique. Les sept professionnels de santé (médecin, psychiatre, psychologue, infirmiers), mis en cause pour de potentielles négligences fatales lors d'une hospitalisation à domicile de Maradona en novembre 2020 à Tigre (nord de Buenos Aires), risquent gros. Des peines de 4 à 12 ans de prison ont été requises à leur encontre.

La dernière ligne droite du procès qui s'est ouverte ce jeudi devrait durer deux semaines, avant un délibéré à une date ultérieure.

JUVENTUS

Spalletti doit relancer Woltemade

Muet depuis le début de saison, Nick Woltemade doit retrouver confiance. Avec neuf matches en un mois, l'attaquant allemand représente une alternative indispensable à Kolo Muani. Luciano Spalletti continue de miser sur Randal Kolo Muani, titulaire lors des cinq premières journées de Serie A, malgré l'absence de buts du Français. Mais le calendrier chargé de la Juventus impose de relancer Nick Woltemade, prêté par Newcastle sans option d'achat. L'Allemand traverse une période difficile, marquée par des statistiques décevantes et une erreur devant le but avec sa sélection. Spalletti devra donc lui redonner confiance et exploiter son profil physique pour en faire une véritable solution offensive.

AL-NASSR

Postecoglou esquive la polémique CR7

Interrogé sur le départ de Cristiano Ronaldo de la sélection portugaise, Ange Postecoglou a préféré garder le silence, par respect pour son homologue Jorge Jesus. L'entraîneur d'Al-Nassr assure toutefois que sa star est en pleine forme.

« J'ai déjà été sélectionneur de l'Australie entre 2013 et 2017 et je n'aimais pas que les entraîneurs de clubs commentent ce qui se passait au sein de la sélection. C'est pourquoi je ne parlerai pas de ce sujet », a déclaré Postecoglou, dans des propos rapportés par A Bola.

Le technicien australien a ainsi évité de s'immiscer dans la polémique autour de CR7. Il s'est néanmoins montré rassurant sur l'état de son attaquant : « Ronaldo est en bonne forme et prêt mentalement et physiquement. C'est le plus important pour nous. »

À 41 ans, le Portugais peut désormais se concentrer sur la prochaine rencontre d'Al-Nassr face à Al-Dhahran, entraîné par Bruno Lage, ce vendredi. En ligne de mire, un cap symbolique : celui des 1 000 buts en carrière.

CAN U23

Les Verts fixés sur leur adversaire

Les hommes de Rafik Saïfi devront réussir leur double confrontation face à l'Eswatini pour poursuivre leur course vers la phase finale.

Exemptée du premier tour des éliminatoires, la sélection algérienne U23 affrontera l'Eswatini en novembre prochain. Les hommes de Rafik Saïfi devront franchir ce deuxième tour pour poursuivre leur course vers la phase finale. La sélection algérienne des moins de 23 ans connaît désormais son prochain adversaire dans les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN U23) 2027. Exemptés du premier tour, les jeunes Verts croiseront le fer avec l'Eswatini au deuxième tour, dans une double confrontation prévue entre le 9 et le 17 novembre 2026.

L'Eswatini a décroché sa qualification le 6 octobre en éliminant le Malawi. Vainqueurs à l'extérieur à l'aller (1-0), grâce à un but de Vilakati, les joueurs de ce royaume d'Afrique australe ont concédé un match nul (1-1) au retour, suffisant pour



valider leur billet.

LE RETOUR EN ALGÉRIE RESTE À LOCALISER

La double confrontation face à l'Eswatini constituera une étape importante pour les

hommes de Rafik Saïfi. La Fédération algérienne de football (FAF) n'a toutefois pas encore annoncé la ville ni le stade qui accueilleront la manche retour en Algérie.

Le staff technique dispose

désormais de quelques semaines pour préparer ce rendez-vous et mettre en place les ajustements nécessaires afin de permettre aux jeunes Verts de franchir ce tour qualificatif.

UN BILAN MITIGÉ EN AFRIQUE DU SUD

Cette échéance intervient après un stage en Afrique du Sud, ponctué de deux rencontres amicales. La sélection algérienne a concédé une défaite (3-1), avant de faire match nul (1-1).

Ces deux rencontres ont permis à Rafik Saïfi et à son staff de poursuivre l'évaluation de l'effectif et d'identifier les aspects à améliorer avant la reprise de la compétition officielle. Face à l'Eswatini, les Verts devront notamment gagner en régularité et en efficacité pour prendre l'avantage dès cette double confrontation et rester en course pour la CAN U23-2027.

QUALIFICATIONS CAN-2027

Algérie-Togo en novembre

La sélection algérienne affrontera le Togo les 14 et 17 novembre prochains, à l'occasion des troisième et quatrième journées des qualifications à la CAN-2027.

Les Verts recevront les Éperriers le samedi 14 novembre au

stade Hocine-Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou, à 20h00, avant de se déplacer à Lomé pour le match retour, programmé le mardi 17 novembre à 17h00 au stade de Kégué, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF). L'Algérie a entamé

les éliminatoires par une victoire face à la Zambie (3-1), à Tizi-Ouzou, avant de concéder un nul contre le Burundi (2-2), à Bujumbura. Avec quatre points, les Verts occupent la tête du groupe I, devant la Zambie et le Togo, qui comptent chacun

trois unités. Le Burundi ferme la marche avec un point.

Pour rappel, les deux premiers de chaque groupe se qualifieront pour la phase finale de la CAN-2027, prévue du 19 juin au 17 juillet au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

LIGUE 1

Ilan Kebbal nommé pour le plus beau but

L'international algérien Ilan Kebbal figure parmi les cinq candidats au titre du plus beau but de Ligue 1 pour les mois d'août et septembre 2026. Le joueur du Paris FC est récompensé pour son superbe lob face à Strasbourg, lors de la cinquième journée du championnat. Auteur d'un début de saison convaincant, le milieu offensif totalise un but et une passe décisive en cinq apparitions. Il est en concurrence avec Hakon Haraldsson, Paris Brunner, Branco Van den Boomen et Pathé Mboup.

De retour en sélection nationale après avoir manqué la Coupe du monde 2026, Kebbal a participé aux rencontres face au Burundi et au Niger lors du dernier rassemblement des Verts, confirmant son retour progressif dans les plans du sélectionneur Brahim Hemdani.++++

BUNDESLIGA

Inquiétude autour d'Ibrahim Maza

Touché à la cheville droite lors du match entre l'Algérie et le Niger, Ibrahim Maza a quitté le terrain à la 40e minute. La gravité de la blessure du milieu offensif de 20 ans reste à déterminer, en attendant les examens médicaux.

Cette alerte inquiète le Bayer Leverkusen, où l'international algérien s'est imposé comme un élément important, avec un but et une passe décisive lors des quatre premières journées de Bundesliga. Alors que le club allemand s'apprête à disputer sept matchs en 22 jours, son éventuelle indisponibilité pourrait peser sur le secteur offensif.

HULL CITY

Belloumi triple sa valeur marchande

La valeur marchande de Bachir Belloumi a bondi à 18 millions d'euros, selon Transfermarkt, soit une hausse de 12 millions d'euros. À 24 ans, l'ailier algérien confirme son ascension grâce à ses performances avec Hull City et la sélection nationale.

Auteur de deux buts et de deux passes décisives lors de ses cinq premières journées avec le club anglais, Belloumi s'est également illustré avec les Verts en inscrivant deux buts face au Burundi et au Niger. Il occupe désormais la sixième place parmi les joueurs algériens les mieux valorisés sur le marché des transferts.

ÉQUIPE NATIONALE

Bourabaa blessé

À peine sa première sélection avec les Verts honorée, Adil Bourabaa est freiné par une blessure à la cheville. Le milieu algérien manquera le déplacement au PSG, samedi, et pourrait être absent plusieurs semaines. Auteur de trois buts et deux passes décisives en cinq matchs avec Le Mans, le joueur de 21 ans doit passer des examens complémentaires pour déterminer la gravité de sa blessure

FROSINONE

Fares Ghedjemis prolongé par jusqu'en 2030

L'attaquant algérien Fares Ghedjemis poursuivra son aventure avec Frosinone jusqu'au 30 juin 2030, a annoncé le club italien. Auteur d'une saison 2025-2026 convaincante, le joueur de 24 ans a inscrit 15 buts et délivré 3 passes décisives en 38 rencontres toutes compétitions confondues. Cette prolongation témoigne de la confiance du club dans son potentiel offensif et sa capacité à s'imposer durablement.

GRAND PRIX

INTERNATIONAL D'ALGER

L'espagnol Mintegui s'adjuge la dernière étape

Le cycliste espagnol Iker Claver Mintegui, sociétaire de l'équipe Euskaltel-Euskadi, a remporté hier la dernière étape, baptisée « Classique de la capitale », de la 19e édition du Grand Prix international d'Alger de cyclisme, disputée sur un circuit urbain dans la wilaya d'Alger, sur sept tours. Iker Claver s'est imposé au terme de la course devant son coéquipier polonais Danny Van Der Tuuk, tandis que le Belge Timothy Dupont, du team continental Tarteletto-Isorex, a pris la troisième place. Le jeune cycliste algérien Anes Riahi, sociétaire de l'équipe Madar Pro-Team, a terminé à la cinquième place.

HALTÉROPHILIE

Salim Anes signe un triplé en or

L'haltérophile algérien Salim Anes a remporté trois médailles d'or chez les cadets (-55 kg), jeudi à Mostaganem, en s'imposant à l'arraché, à l'épaulé-jeté et au total, lors des Championnats d'Afrique et arabes. La veille, Lamis Driss avait réalisé le même exploit chez les moins de 45 kg. L'Algérie totalise ainsi six médailles d'or arabes et trois africaines dans une compétition qui se poursuit jusqu'au 13 octobre avec la participation de 340 athlètes représentant 29 pays.

O.MARSEILLE

Gouiri élu Joueur du mois de septembre

L'Olympique Marseille a annoncé que l'attaquant algérien Amine Gouiri a remporté le prix du meilleur joueur de l'équipe pour le mois de septembre 2026, suite à un vote des supporters. Amine Gouiri a été nommé 'Marseillais du Mois' (Marseillais of the Month) par Puma, en reconnaissance de sa performance exceptionnelle le mois dernier malgré les résultats faibles obtenus par l'équipe.

Le joueur international algérien a contribué avec deux buts et une passe décisive lors des matchs de septembre, et a été l'un des éléments positifs remarquables d'une équipe qui n'a pas remporté de victoire durant le mois.

Amine Gouiri a marqué quatre buts et délivré une passe décisive en cinq matchs



de Ligue 1 cette saison, avec deux buts en août et deux buts en septembre.

QATAR PRO LEAGUE

Ismaël Bennacer suspendu trois matchs

Le milieu de terrain international algérien Ismaël Bennacer, joueur d'Al-Gharafa, a écopé de trois matchs de suspension après son expulsion face à Al-Hilal, en Ligue des champions asiatique de l'élite. Il manquera les prochaines rencontres contre Esteghlal (Iran), Al-Ahli et Al-Qadsiyah (Arabie saoudite). Le joueur d'Al-Hilal Crysencio Summerville a également été suspendu pour trois matchs à la suite de son expulsion lors de la même rencontre.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

- Horizontalement**
1- Sautillant joyeusement. 2- Propre à l'argo.
3- Saint abrégé - Grossières erreurs. 4- Réduite en poudre. 5- Principe odorant de la racine d'iris - Sigle d'ultraviolet. 6- Vante les mérites - Qui peuvent choquer. 7- Enduit pour boucher hermétiquement - Narine de baleine. 8- Enlève les tripes d'un lapin - Fin de bio. 9- Elisant de nouveau.
- Verticalement**
1- Dépenser avec profusion. 2- Aptitude naturelle à bien faire - Voie de circulation.
3- Symbole du magnésium - Pièce de bois servant de support dans la construction. 4- Vous en voyez une de fil sur le dessin - Pronom.
5- Singe-araignée - Il porte les grains de blé. 6- C'est le vin - Qui ont la forme d'un œuf. 7- Qui est de la nature de l'eau. 8- Dêvêue - La vipère inocule le sien par morsure. 9- Il permet de mesurer les aptitudes - Volume de minerai laissé pour protéger une voie.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Campéence
Competence
Compétence
Compépétence

Unniversitaire
Universitère
Universssitaire
Universitaire

Énergétic
Énergetique
Énergétique
Énnergétique

Burlesque
Burlesque
Burlescque
Burlesk

Les mots fléchés

PEU COURANT		RACCOM- MODÉS		POURVU DE DONS		COLLEC- TION DES PLANTES		COMPA- GNON		PREMIÈRE PERSONNE		RÉCAPITU- LERAS
PACOTILLE		DEMANDE L'AUMÔNE		VEND PROVI- SOIREMENT		PETIT ÉCRAN		DE LA VIS		CRI DE BÜCHERON		
								ONÉREUX TERRES EN MER				
COUVRIRA DE NOUVEAU											COCASSE- RIE	
REPRIS CONTACT						NI BRUNS, NI ROUX AFFIRME						
FAIS QUELQUE CHOSE	À PAYER INTÉGRALITÉ			LIT FAMILIER BOYAU EN BOUCHERIE						COURT COURS CELLES QUI NAGENT		
				BEAUCOUP COLORA- TIONS SUR LA PEAU					APPELLA- TION FERA FRIRE			
TROMPER NON ANGLAIS								PROTESTE MOT DÉDAI- GNEUX				
		ADMETTONS ! GÉNÉRALES				IMMOBILI- SER CRIER TEL UN CERF						
SIROTÉ DÉSINVOL- TURE IMPOLIE			PASTEURI- SERA BROUILLARD LONDONIEN									
								EXISTE BIEN EN CHAIR				
FER COUPANT CHATS				TÉMOIGNE AU TRIBUNAL RAISONNA- BLES							BOÎTE À SODA	
						L'ACTEUR L'APPREND BASE DE COLONNE					PRIVE D'ÉCLAT	
GRANDS FÉLINS CRÊPE DE RIZ							FIT DES ESSAIS COUVERT D'ARBRES					
			DÉDAIGNER ASSAISON- NEMENT							DEVANT L'ANNÉE TEL L'AIR MARIN		
ENTERRÉE	MOT DE DIPLOME AUCUN			LIVRESQUE EN PASSANT PAR								
										POSSÈDENT MOT DE LIAISON		
LEVÉE, AUX CARTES		ATTACHÉES						LOI				
			FORTE CARTE			BUTÉ						

BIFFE-TOUT

EN 6 LETTRES : Edifice religieux d'extrême Orient		
APOLOGIE	GLYCOLYSE	PATATE
BABIROUSSA	GREDIN	POINTEUSE
BAJOUE	GRISON	PROPREMENT
BALADEUSE	HAUTAIN	RÉVOLUTION
BIFTECK	HUITIÈME	RICHARD
CANDIDATE	IMPLICITE	RUBIDIUM
CAPRICE	INACTUEL	SAVATE
CARNAGE	LAÏQUE	SOUFFLERIE
CHINCHILLA	LAMANTIN	SOUILLON
CLOQUE	LIGNÉE	SUCCINCTE
CONSULAT	MACADAM	SURVOL
DÉDAIN	MAIN	TOMATE
DENTAIRE	MARGINAL	TREUIL
ÉCOULÉ	MENSUEL	TRIPODE
ÉCREVISSE	NABEUL	TURBULENTE
EPINOCHÉ	NAUSÉABOND	VERTUEUSE
EQUATION	NOMBRE	
GLISSANT	OMNIUM	

T	U	R	B	U	L	E	N	T	E	N	O	I	T	U	L	O	V	E	R
E	V	E	R	T	U	E	U	S	E	E	S	Y	L	O	C	Y	L	G	I
C	S	H	P	C	E	S	T	C	T	E	A	E	M	I	K	A	R	I	M
R	O	G	U	N	A	O	A	N	O	S	H	U	U	C	U	U	O	N	P
E	U	R	G	I	M	P	A	V	S	R	I	C	E	Q	B	E	M	A	L
V	I	I	I	A	T	S	R	U	A	N	B	T	O	I	I	A	R	C	I
I	L	S	T	C	S	I	O	I	M	T	F	I	D	N	C	A	N	T	C
S	L	E	U	I	H	R	E	O	C	I	E	I	L	A	I	I	L	U	I
S	O	N	L	R	I	A	N	M	B	E	U	G	D	L	D	P	C	E	T
E	N	G	A	B	V	I	R	L	E	M	E	A	R	E	H	E	L	E	E
E	N	A	A	U	A	O	E	D	L	E	M	G	R	I	I	R	T	N	E
S	I	B	P	D	S	U	L	A	E	N	R	G	A	N	S	A	D	O	T
U	T	B	E	O	S	E	N	E	I	D	L	I	C	N	L	O	E	I	A
E	N	D	A	N	L	I	A	A	U	U	O	H	A	U	R	T	N	T	D
D	A	O	E	J	G	O	T	B	E	Q	I	P	S	T	A	A	E	A	I
A	M	M	M	R	O	U	G	B	O	L	O	N	I	T	N	L	C	U	D
L	A	A	A	B	A	U	A	I	L	N	O	L	A	R	U	E	D	Q	N
A	L	M	I	H	R	N	E	A	E	C	D	P	C	O	T	E	D	E	A
B	P	O	I	N	T	E	U	S	E	S	U	C	C	I	N	C	T	E	C
S	O	U	F	F	L	E	R	I	E	T	N	E	M	E	R	P	O	R	P

**SOLUTIONS
DES JEUX PRÉCÉDENTS**
MOTS FLÈCHES
HORIZONTALEMENT
CONSERVATOIRE - POEELÉS - IRIS - SUBSIS-
TER - ANS - LE - MOURIR - IO - SALAIRE -
GARER - UNI - SUPER - VISSEES - NEF - OUT
- RECUIT - ENFER - RER - REE - FROLE -
SLAVE - GAIEMENT - UNES - US - EGARANT -
OTAI - EDILE - FA - ENDUREES - LU - BUTER -
ALITA - RE - GI - SCEAUX - ASSIEDS - ETIRE.

VERTICALEMENT
POPULATION - AUTEURS - NOBEL - SUFFI-
SANTES - USES - AUSTERE - IDE - ELIMINE -
ROME - URGE - TRESORIER - LEGER - ID -
VETUE - SERENADES - RASER - CE - TRIE -
RIGUEURS - ALSACE - ROI - RAP - LUNE - LET
- IRA - RENTRANT - LIAI - CRINIÈRE - EVE -
FUTUR - ESSOR - FREESIA - AXE.

MOTS CROISÉS
HORIZONTALEMENT
1- MARCHANDAIT. 2- ASIE - ROUSSE.
3- GERSEAU - AIR. 4- ARASA - RI - SE. 5- SALE-
RAS. 6- ID - TITI - URE. 7- MARINE - SAUL.
8- IL - OGIVE - IL. 9- ELAN - NE - ANE.
10- REA - ATROCES.

VERTICALEMENT
1- MAGASINIER. 2- ASER - DALLE. 3- RIRAS - AA.
4- CESSATION- 5- EALING. 6- ARA - ÉTEINT.
7- NOURRI - VER. 8- DU - IA - SE. 9- ASA - SUA -
AC. 10- ISIS - RUINE. 11- TEREBELLES

4x4

Domestique - Érotique
Trembloter - Mémorandum

BIFFE-TOUT : DESSEINS

CINÉMA

«LOUISA IGHILAHORIZ,
MES DERNIERS SOUVENIRS»
PRÉSENTÉ À ALGER

Le long métrage documentaire «Louisa Ighilahriz, mes derniers souvenirs», du réalisateur Mohamed Ouali a été projeté mercredi dernier à Alger, en présence de la représentante de la ministre de la Culture et des Arts, la cheffe de cabinet Nacera Ayaïchia et de plusieurs figures du 7e art.



Ce docu-film de 54 minutes est inspiré du livre autobiographique de la moudjahida "Louissette (Louisa) Ighilahriz", écrit en collaboration avec la journaliste Anne Nivat et publié en 2001 aux Editions Fayard. Produit par le ministère des Moudjahidine et des Ayants droit, "Louisa Ighilahriz, mes derniers souvenirs" a été projeté à la Cinémathèque d'Alger sous l'égide de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, et le Centre algérien de développement du cinéma (CADC).

La grande moudjahida revient dans ce film avec un témoignage poignant et une mémoire profondément marquée par une douleur indélébile causée par l'abjection et la barbarie de l'armée coloniale française.

TÉMOIGNAGES
D'HISTORIENS

Le récit du docu-film a été appuyé par les témoignages d'académiciens, les historiens et chercheurs Mohamed El Korso, Malika Belatrous et Benjamin Stora, ainsi que de l'enseignant universitaire en Sciences politiques, Houssam Hamza, les journalistes Zahra Biryah et Florence Beaugé et le cinéaste Mohamed Rachedi. Entre confiance et souffrance, le film retrace le parcours d'une femme qui a commencé son militantisme dès l'âge de 15 ans dans la boulangerie de son père, ce lieu devenu un relais essentiel pour les militants du Front de libération nationale (FLN) et où toute la famille s'y retrouve impliquée: parents, frères et sœurs. De ces brioches épaisses où l'on dissimulait des armes, aux baguettes de pain dans lesquelles

on transportait des tracts, Louisa Ighilahriz a été de tous les combats, facilitant ainsi la circulation de documents et de munitions entre les valeureux combattants de la révolution.

REFUS D'OUBLIER

Arrêtée le 28 septembre 1957, la grande moudjahida Louisa Ighilahriz va transiter par plusieurs prisons et centres de torture, où elle rencontrera sa mère et sa sœur, entre autres, et subira des interrogatoires aux méthodes inhumaines et barbares qu'elle a relatées dans la douleur du souvenir, encore vivant et pesant à ce jour. Louisa Ighilahriz "a refusé d'oublier", faisant de la "reconstruction de sa mémoire un véritable acte de résistance", a-t-elle déclaré. "Elle a choisi de rouvrir des pages pour confronter l'Histoire à une parole à la fois sincère et douloureuse", a appuyé le réalisateur, Mohamed Ouali à l'issue de la projection. Ce docu-film est un espace de confrontation face à un récit historique issu de la propagande mensongère de l'administration coloniale française, que Louisa Ighilahriz a symboliquement poursuivie en justice durant les années 2000. A l'issue de la projection, Louisa Ighilahriz s'est vu remettre, au nom de la ministre de la Culture et des Arts, un trophée honorifique devant un public debout, applaudissant le parcours de cette grande militante de la cause nationale. Le docu-film "Louisa Ighilahriz, mes derniers souvenirs" de Mohamed Ouali a déjà été présenté en avant-première, en avril dernier, à la Cinémathèque d'Annaba, dans le cadre de la 6e édition du Festival d'Annaba du film méditerranéen.

FESTIVAL CULTUREL NATIONAL DU THÉÂTRE AMATEUR

C'est parti !



Les représentations théâtrales inscrites dans le cadre de la compétition officielle de la 57e édition du Festival culturel national du théâtre amateur ont débuté, jeudi soir à Mostaganem et se poursuivront jusqu'à lundi. Les spectacles ont été inaugurés par la pièce "Wahed min el-jomhour" (Un parmi le public), présentée par la troupe de l'atelier théâtral "Hilm El Fen" de la wilaya d'Oran, sur la scène du Théâtre régional Djilali-Benabdelhalim. Inspirée de "La Vie de bohème", cette œuvre a été interprétée par les comédiens amateurs Amine Houha, Bendiaf Rez-kallah, Oussama Remache et Amine Ouraghi. La mise en scène et la scénographie ont été assurées par le metteur

en scène Sofiane Ahed. A l'issue d'une séance de débat consacrée à cette première pièce en compétition, la troupe "Noujoum El Fen", regroupant des artistes des wilayas de Blida et d'Alger, est montée sur scène pour présenter "Fi el-jerh" (Dans la blessure), une pièce produite en 2026 et écrite et mise en scène par Talal Hemila. Les membres de la troupe, notamment Hicham Hemila, Wassim Chekrouni, Lamis Khalil, Imad Assal, Nourhane Mekachmi et Maroua Bessadi, ont travaillé pendant quatre mois à la réalisation de cette œuvre consacrée à la question palestinienne, avant sa représentation en avant-première le 1er mai dernier. Parallèlement, le public du quatrième art a pu assister,

jeudi, à des spectacles présentés hors compétition. La pièce "Qif" (Stop), du Théâtre "El-Mawja" de Mostaganem, a été jouée à la Maison de la culture de Sidi-Ali, tandis que "La Dernière danse", de l'association El Gouwala de Relizane, a été présentée au Théâtre "El-Mawja", à Salamandre.

UN RICHE PROGRAMME

Le programme de la deuxième journée de compétition, prévue vendredi (hier ndr), comprend deux représentations : "Error 404", de l'association Ouarsenis pour la création, de la wilaya de Tissemsilt, et "El Ghoul" (L'Ogre), de l'association Saïdia, de la wilaya de Mostaganem. Hors compétition, la programmation prévoit éga-

lement la pièce "L'Aventurier", avec le clown Titi, dans la commune de Sidi-Ali, ainsi que "Houria", de l'association Amazday, au Théâtre "El-Mawja", à Salamandre, dans la commune de Mostaganem. Cette édition prévoit, par ailleurs, des ateliers de formation consacrés à la préparation de l'acteur, encadrés par cinq spécialistes des arts de la scène théâtrale. Un autre rendez-vous, intitulé "Les amateurs ont une histoire", réunira des artistes amateurs ayant participé aux premières éditions du Festival national du théâtre amateur. Cette rencontre vise à faire revivre la mémoire théâtrale, à favoriser le partage d'expériences et à transmettre le savoir-faire des pionniers à la nouvelle génération.

CONCOURS NATIONAL «TAKAFA-UP»
Les candidatures ouvertes



Le ministère de la Culture et des Arts a annoncé, jeudi, dans un communiqué, l'ouverture des candidatures pour la deuxième édition du concours national "Takafa-Up", destiné aux start-up, aux micro-entreprises, aux entreprises culturelles et aux porteurs de projets dans le domaine des industries culturelles et créatives. Ce concours s'adresse aux porteurs de projets dans les domaines de l'audiovisuel et le cinéma, la musique et les industries phonographiques, le livre l'édition et la lecture, les arts vivants et le spectacle, le patrimoine et le tourisme culturel, le design la mode et l'artisanat créatif, les jeux vidéo ainsi que les expériences immersives, la culture la technologie et l'intelligence artificielle comptent parmi les champs de création concernés par ce concours. Les candidats souhaitant participer peuvent soumettre leurs projets à compter du 11 octobre au 5 novembre prochain, via la plateforme électronique: <https://e-servicesculture.dz/challenge-2026/>. Plusieurs distinctions notamment le Grand Prix "Takafa-Up", le prix de l'innovation, ceux du patrimoine et de l'identité culturelle, et de l'entrepreneuriat féminin, récompenseront les meilleurs projets, selon les organisateurs. Lancé en 2021, en partenariat avec le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, le concours "Takafa-Up Challenge" vise à encourager les start-up et les porteurs de projets culturels innovants à contribuer à la promotion de l'action culturelle ainsi que des industries culturelles et créatives.

ATHÈNES, ANKARA...

LES NOUVELLES BATAILLES DE MÉDITERRANÉE

Il est des voyages diplomatiques qui ressemblent à des visites de courtoisie et d'autres à des gifles administrées avec des gants de velours.

Synthèse S. MÉHALLA

La visite de Marco Rubio à Athènes, le 7 octobre, appartient manifestement à la seconde catégorie. Le secrétaire d'État américain est venu célébrer la Grèce. La Turquie, elle, a surtout entendu ce qu'on ne lui disait pas. Dans un article publié le 8 octobre 2026 par le Middle East Forum, intitulé «How Did Turkey Interpret the U.S. Secretary of State's Messages from Athens?», le journaliste Christos Konstantinidis décrypte ce petit séisme diplomatique. Sa thèse est limpide. Washington rappelle à Ankara que la géographie ne confère aucun droit divin à l'indispensabilité. Pendant des décennies, la Turquie s'est comportée comme le concierge incontournable de l'Occident oriental. Un pied dans l'Otan, l'autre dans les marchandages avec Moscou, une main tendue vers Bruxelles et l'autre occupée à redessiner les cartes maritimes. Une diplomatie du grand écart érigée en doctrine nationale. Mais voilà que Washington découvre les vertus de la Grèce. Rubio célèbre son héritage antique, son patriotisme, sa fiabilité stratégique. Athènes devient un modèle, presque une leçon de civilisation adressée à une Europe sommée de retrouver sa colonne vertébrale. À Ankara, la pilule ne passe pas. D'autant que Rubio n'a pas jugé nécessaire de faire escale en Turquie. Dans le langage diplomatique, certaines absences parlent davantage que les discours. Konstantinidis relève les réactions révéla-



trices de la presse turque. Hürriyet s'inquiète, Milliyet observe, Türkiye minimise, Aydınlık dénonce. Chacun joue sa partition, mais l'orchestre semble interpréter la même symphonie, celle d'une puissance régionale découvrant qu'elle n'est peut-être plus l'unique propriétaire des clés de la Méditerranée orientale. Derrière les susceptibilités nationales se cache cependant une affaire autrement sérieuse. L'énergie. Le projet d'interconnexion électrique entre la Grèce et Chypre cristallise les tensions. Les câbles sous-marins ne transportent pas seulement des électrons. Ils dessinent des dépendances, consacrent des alliances et déplacent les centres de gravité stratégiques.

Ankara l'a parfaitement compris. Sa doctrine de la «Patrie bleue» et son accord maritime avec la Libye traduisent une ambition persistante de peser sur l'architecture méditerranéenne. L'article rapporte même des incidents aériens turcs survenus pendant la visite de Rubio. Si ces faits sont confirmés, la coïncidence serait savoureuse. Pendant que Washington disserte sur la souveraineté à Athènes, Ankara en proposerait une démonstration aérienne particulièrement personnelle. Il serait pourtant naïf de prendre cette célébration américaine de la Grèce pour un divorce avec la Turquie. Les grandes puissances ne divorcent pas de leurs intérêts. Elles changent simplement la disposition

des convives autour de la table. La Turquie demeure une pièce maîtresse de l'Otan, un acteur de la mer Noire, un interlocuteur de Moscou et une puissance militaire que personne ne peut congédier d'un simple communiqué d'un secrétaire d'Etat. Quant à la Grèce, elle aurait tort de confondre compliments diplomatiques et garantie éternelle. Washington n'entretient pas des amitiés sentimentales. Il administre des rapports de force.

À NOUS D'APPRENDRE LA LEÇON

Pour notre pays, cette rivalité mérite une attention particulière. La Méditerranée n'est pas un décor de carte postale. C'est un échiquier où se croisent gazoducs, câbles électriques, ambitions navales et rivalités libyennes. Chaque déplacement d'influence peut modifier les équilibres énergétiques et sécuritaires qui concernent directement Alger. Le véritable enseignement de cette séquence est donc moins l'humiliation supposée d'Ankara que la méthode américaine. Multiplier les partenaires pour qu'aucun ne puisse se prétendre irremplaçable. Erdogan peut toujours invoquer l'histoire, la puissance et la géographie. Athènes peut convoquer Périclès, Washington peut applaudir les deux. Mais dans cette comédie méditerranéenne, une vérité demeure. Les empires aiment les alliés fidèles. Ils aiment encore davantage les alliés qui se croient indispensables, jusqu'au jour où ils leur présentent la facture.

S. M.

GUERRE AU SOUDAN

Les Émirats de nouveau mis en cause



Une analyse publiée par le site américain Just Security met en cause les Émirats arabes unis dans les violations de l'embargo sur les armes imposé au Darfour, au Soudan, et souligne le rôle des approvisionnements militaires transfrontaliers dans la poursuite du conflit. Intitulée «Comment mieux faire respecter l'embargo sur les armes au Darfour», cette analyse, signée par les chercheurs Mutasim Ali et Yonah Diamond, estime que l'afflux d'armes et de matériel militaire contribue à alimenter les violences commises par les Forces de soutien rapide (FSR). Les auteurs appellent à faire de la perturbation des réseaux d'approvisionnement une priorité

pour les décideurs. Le document désigne les Émirats arabes unis comme le principal contrevenant présumé à l'embargo en vigueur au Darfour. Il s'appuie notamment sur les travaux du Groupe d'experts des Nations unies, qui a documenté depuis le déclenchement du conflit, en avril 2023, d'importantes violations et identifié des circuits d'approvisionnement des FSR remontant jusqu'aux Émirats. Les auteurs soulèvent également des interrogations sur les pressions exercées sur les mécanismes internationaux de surveillance. Selon eux, des échanges à huis clos avec des diplomates auprès des Nations unies leur auraient permis de

confirmer que le Groupe d'experts avait subi des pressions visant à supprimer ou à atténuer ses accusations concernant les Émirats. Ces conclusions rejoignent les déclarations de Cameron Hudson, ancien analyste de la Central Intelligence Agency (CIA) et ancien directeur des affaires africaines au Conseil de sécurité nationale américain. Dans un entretien accordé mardi au média «Drop Site News», celui-ci a affirmé que les Émirats fournissaient désormais les FSR. Au-delà des responsabilités présumées, l'analyse pointe les limites des dispositifs internationaux de contrôle. L'insuffisance des moyens permettant de retracer les cargaisons d'armes, d'en identifier les origines et de suivre leurs itinéraires compromettrait l'efficacité de l'embargo. Dans un conflit marqué par la poursuite des violences et l'aggravation de la crise humanitaire, le contrôle des flux d'armements constitue un enjeu majeur. Les auteurs appellent ainsi à renforcer la surveillance et les mécanismes de responsabilisation afin de limiter les transferts militaires susceptibles de prolonger les hostilités au Soudan.

PRIX NOBEL DE LA PAIX

La Sud-Africaine Navi Pillay distinguée

Le Comité Nobel norvégien a annoncé, hier, l'attribution du prix Nobel de la paix 2026 à la juge sud-africaine Navi Pillay, âgée de 85 ans, en reconnaissance de son engagement en faveur de la paix et du droit international. Dans sa motivation, le Comité a salué un parcours marqué par la défense des droits humains, la lutte contre l'impunité et le soutien aux victimes de violences et de conflits. Il a notamment mis en avant la constance de son engagement, depuis son soutien aux militants opposés au régime d'apartheid en Afrique du Sud jusqu'à son rôle dans plusieurs affaires majeures de la justice internationale. Navi Pillay a également présidé la Commission d'enquête internationale indépendante sur le territoire palestinien occupé. Cette instance a conclu, dans un rapport publié l'année précédente, qu'un génocide avait été commis par Israël dans la bande de Gaza. Les autorités israéliennes ont rejeté ces conclusions, les qualifiant d'«honteuses». Cette distinction vient ainsi récompenser une carrière consacrée aux questions de justice internationale et de responsabilité des dirigeants. Le Comité Nobel a souligné le rôle de la lauréate dans la défense des personnes victimes de violences et dans la promotion des principes du droit international. Le prix Nobel de la paix 2026 est le cinquième prix Nobel annoncé cette

semaine, après ceux de littérature, de chimie, de physique et de médecine. En 2025, la distinction avait été décernée à la dirigeante de l'opposition vénézuélienne María Corina Machado. Doté de 12 millions de couronnes suédoises, soit environ 1,2 million de dollars, le prix sera remis à Oslo le 10 décembre, date anniversaire de la mort d'Alfred Nobel, l'industriel suédois à l'origine de ces distinctions, instituées dans son testament en 1895.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

L'Australien Milton Dick, élu président

Le président de la Chambre des représentants australienne, Milton Dick, a été élu, hier, président de l'Union interparlementaire (UIP), à l'issue des travaux de la 153e Assemblée de l'organisation, tenue à Arusha, en Tanzanie, avec la participation de la délégation algérienne. Candidat du groupe géopolitique Asie-Pacifique, Milton Dick a remporté le scrutin dès le premier tour, en recueillant 182 voix sur 327 suffrages exprimés, soit 56% des voix. Membre du Parlement australien depuis 2016, le nouveau président de l'UIP dispose d'une expérience au sein de l'organisation, où il a déjà présidé plusieurs instances. Son élection intervient à la clôture de cette 153e Assemblée, qui a réuni des représentants des parlements du monde entier autour des enjeux de la coopération interparlementaire et du renforcement du dialogue entre les nations.